

CONSERVATOIRE
de
CIRQUE, DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE

Établissement classé par l'État
Conservatoire à Rayonnement Régional

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

SOMMAIRE

▪ INFORMATIONS.....	4
▪ DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT PROPOSES.....	5
▪ <i>Les Parcours non diplômants.....</i>	<i>6</i>
▪ <i>Le Parcours diplômant.....</i>	<i>7</i>
▪ <i>Disciplines enseignées.....</i>	<i>10</i>
▪ EVEIL ET INITIATION	13
▪ SPECIALITE ARTS DU CIRQUE	17
<i>Schéma général des études circassiennes</i>	<i>18</i>
▪ SPECIALITE DANSE.....	23
<i>Schéma général des études chorégraphiques</i>	<i>24</i>
▪ SPECIALITE MUSIQUE	29
<i>Schéma général des études musicales</i>	<i>30</i>
▪ SPECIALITE THEATRE	35
<i>Schéma général des études théâtrales</i>	<i>36</i>
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE TPM	41
▪ LES CURSUS SPECIFIQUES	43
1. Accompagnement instrumental et vocal	43
2. "Arts de la Scène".....	45
3. Chant lyrique.....	47
4. Composition-Création	53
5. Culture musicale.....	59
6. a. Direction d'ensembles vocaux.....	61
6. b. Direction d'ensembles instrumentaux.....	65
7. Ecriture-Arrangement	71
8. Formation Musicale Générale "dominante".....	73
9. Jazz.....	75
10. Maîtrise filière Opéra.....	79
11. Musiques Actuelles Amplifiées.....	83
12. Musiques Anciennes.....	87
13. Musique de Chambre.....	93
14. Musiques traditionnelles/Musiques du Monde.....	99
A. LES MODALITES D'ÉVALUATION.....	105
B. LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.....	111
<i>Ecole élémentaire : AH ; Collège : CHAM, CHAD, CHAT ; Lycée : CPTMD puis S2TMD (Bac)</i>	
C. CYCLES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	113
D. DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS (C.P.G.E. ; statut universitaire)	115
E. PRATIQUES COLLECTIVES, STAGES.	117
F. LES CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS	117
<i>(Chant lyrique et Orgue, Auditeur libre, Elèves venant d'un autre Conservatoire labellisé, Limites d'âges)</i>	
G. L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT	119
H. "L'ECOLE DU SPECTATEUR"	119
GLOSSAIRE	121

INFORMATIONS

Ce Règlement des études est à disposition de toute personne sur internet (www.conservatoire-tpm.fr) et peut être consulté sur tous les Sites d'enseignement du Conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par l'Etat et le Ministère de la Culture :

- * Le Code de l'Education ;
- * La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001) ;
- * Les Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; l'arrêté modificatif du 9 août 2022.
- * Le Décret du 2 mai 2017 et l'Arrêté du 5 janvier 2018, relatifs à l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.
- * Arrêté du 20 juillet 2020 sur les conditions d'agrément des C.P.E.S.
- * Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (2023)

Le tableau page 7 précise l'arborescence générale des études au Conservatoire.

AVERTISSEMENT

L'inscription au *Conservatoire TPM* vaut connaissance et acceptation du Règlement Intérieur et du Règlement des études de l'établissement.

ENGAGEMENT

L'inscription au Conservatoire implique l'engagement des élèves en termes d'assiduité aux cours, de travail régulier et d'attitude constructive d'apprentissage. Ils acceptent donc les conseils pédagogiques et s'efforcent de les mettre en application.

En cas d'absence, l'élève doit se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Toute première année scolaire est probatoire.

Elèves en Cycle d'Orientation Professionnelle (C.O.P.) ou en Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)

Le *Conservatoire TPM* se réserve de leur demander d'annuler des activités accessoires pour suivre leur cours, sinon leur exclusion peut être envisagé.

DISPOSITIFS d'ENSEIGNEMENT PROPOSÉS

Le Conservatoire, labellisé par le Ministère de la Culture,
applique le *Schéma National d'Orientation Pédagogique*
avec deux voies possibles : les **Parcours non-diplômants** ou le **Parcours diplômant**

PRATIQUES COLLECTIVES, PARCOURS DIPLOMANTS

La participation à un ensemble amateur conventionné avec le *Conservatoire TPM* peut être pris en compte mais l'Orchestre Symphonique du Conservatoire reste prioritaire.

Pour les élèves instrumentistes (principalement les instruments de l'orchestre), l'affectation dans les ensembles du Conservatoire est effectuée par la direction et prévaut sur toute autre considération.

Un élève ne pourra donc pas faire valider sa pratique collective dans une formation différente de celle dans laquelle il est affecté (par exemple : chant choral à la place de l'orchestre).

*La pratique collective doit être **prioritairement** effectuée en regard de sa discipline dominante.*

CURSUS DIPLOMANT ET DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

Les cursus d'enseignement comportent, outre la discipline dominante, des disciplines complémentaires obligatoires pour prétendre à la validation totale d'un cursus.

**Les dénominations dans les Cycles d'étude instrumentaux
indiquent le nombre d'années d'inscription dans le Cycle
(ex. : INIT A1 = INITIATION Année 1 ; 1CA1 = 1^{er} Cycle Année 1)**

ARTS INTÉGRANTS

Les équipes enseignantes, administratives et techniques mobilisées pour la réussite de chaque élève, sont à l'écoute de toutes les situations aux besoins spécifiques : outils pédagogiques, organisation du rythme des études, adaptation des évaluations d'entrée et examens, parcours adaptés, ateliers inclusifs en partenariats avec les structures spécialisées.

Des référentes vous guident et vous orientent dans votre projet.

Pour les élèves, différentes actions se déploient sur l'ensemble du territoire.

Un contrat de Parcours Adapté (P.A.) est réalisé par les référentes, danse, musique ou théâtre en concertation avec l'élève, les familles, et l'équipe pédagogique.

Les Parcours non diplômants

Le Hors Coursus permet d'aborder une discipline artistique, d'entretenir sa pratique après un cursus de conservatoire ou d'être un appui à sa participation dans des ensembles amateurs.

- **Parcours Ouverture Adultes** *destinés aux personnes qui abordent tardivement une pratique artistique.*

Contrat de 2 ans, renouvelable 1 fois ou plus selon les places disponibles.

En Musique : Temps de cours 30 mn hebdo en individuel ou 1 h par groupe de 3 ou plus.

En Théâtre : Temps de cours : 3 h hebdo (cours) ou 1 h pouvant être capitalisée en amont d'un projet (inscription sollicitée à chaque fois)

"Ateliers labo théâtre"

Accessibles sur test d'entrée.

Chaque atelier propose une thématique de travail annoncée avant l'inscription des participants. L'inscription vaut pour un atelier. Ils sont réservés à des personnes ayant suffisamment d'expérience théâtrale pour être force de proposition sur les thématiques proposées.

Une personne ne peut pas s'inscrire à deux ateliers différents la même année mais peut s'inscrire à un "Atelier laboratoire" en supplément du Coursus théâtre ou de manière indépendante.

En Cirque : réservé aux adolescents et adultes à partir de 13 ans, sans limite d'âge mais sur test d'entrée et suivant places disponibles. Atelier de 2 h de Pratiques au sol et de Pratiques aériennes dont 30' de corps en mouvement.

- **Parcours Individualisé**

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles. Temps de cours à définir selon le projet et capitalisable.

- *répondant aux besoins spécifiques de certains élèves*

ou

- *pour les élèves qui ont achevé un Coursus et souhaitent poursuivre leur pratique artistique : après avoir obtenu un diplôme (Brevet d'Etudes, Certificat d'Etudes ou Diplôme d'Etudes). Contrat d'un an renouvelable selon places disponibles. Temps de cours instrumental : post B.E. (30 mn), post C.E. (45 mn), post D.E. (1 h).*

Obligation de pratique collective pour les musiciens de ce parcours.

- **Parcours Scénique** *permettant à un groupe ou ensemble d'élèves de s'engager dans l'expérience de la scène.*

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles. Temps de cours : nombre d'heures à définir.

- **Parcours Compagnonnage** *pour une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques.*

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles : nombre d'heures à définir.

Le Parcours diplômant

SCHÉMA GÉNÉRAL DES CURSUS en regard du niveau scolaire ou de l'âge

Musique (GSM) ou Danse (MS et GSM)

EVEIL

(Durée : 1 à 2 ans)

Cirque

EVEIL (GSM et CP)

(Durée : 1 à 2 ans)

PARCOURS DECOUVERTE

(CP)

(Durée : 1 an)

Cirque

INITIATION (CE1 min.)

CYCLE 1 (CE1 min.)

(à partir de 8 ans en danse et cirque ;
15 ans en théâtre)

(Durée : 1 à 6 ans suivant discipline)

ATTESTATION

CYCLE 2

(à partir de 11 ans en danse ;
16 ans en théâtre)

(Durée : 1 à 3 voire 6 ans suivant discipline)

BREVET D'ETUDES

CYCLE 3

(à partir de 14 ans en danse et cirque ;
16 ans en théâtre)

(Durée : 1 à 4 voire 6 ans suivant discipline)

CERTIFICAT D'ETUDES

(Durée : 2 à 4 ans)

**CYCLE
d'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE
(COP)**

DIPLÔME D'ETUDES

(Durée : 2 à 4 ans)

**CYCLE
Préparant
à l'Enseignement
Supérieur
(C.P.E.S.)**

(Durée : 1 à 2 ans)

L'enseignement s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en âge scolaire.
Toute première année d'inscription est probatoire.

Eveil-Initiation artistique

Au niveau de la Grande Section Maternelle (GSM) l'abord est ludique pour développer la sensibilité artistique et la conscience corporelle. Également au niveau du C.P. en danse et cirque. En musique : "Parcours découverte" pour les C.P.
Année d'Initiation pour le début en chant lyrique et orgue.

Les études sont ensuite exposées en trois cycles.

Dès le début des apprentissages, les jeunes élèves sont initiés à une pratique artistique et participent à des projets collectifs. Ils acquièrent aussi une culture musicale transversale.

Toute pratique artistique nécessite un investissement personnel quasi quotidien.
Les élèves se produisent régulièrement sur scène.

1^{er} Cycle

Il permet l'acquisition de bases ; c'est le temps des premiers apprentissages.

En Cirque :

Pratiques au sol dont 30' de corps et mouvement et option découverte agrès aérien statiques, acrobaties puis jeu d'acteur, trampoline, agrès.

Nb. d'heures hebdo. : 2 h mini. (1 à 2 cours).

En Danse :

Les deux premières années, les élèves abordent deux disciplines : la danse classique, la danse contemporaine ou la danse jazz. Une discipline principale est ensuite choisie.

Nb. d'heures hebdo. : 2 h 30 à 3 h (2 cours)

En Musique, la formation s'organise avec :

- Un cours de formation musicale pour savoir lire une partition et se familiariser avec les notes de musique et les différents rythmes.
- Un cours d'instrument
- Une séance de chorale ou d'ensemble instrumental

Nb. d'heures hebdo. : 2 h 30 (2 à 3 cours)

En Théâtre :

Savoir être et jouer avec l'autre est au centre de ces années d'apprentissage.

La prise de parole individuelle et collective, la pratique du corps et la voix sont mis au service du texte.

Nb. d'heures hebdo. : 3 h

2^{ème} Cycle

C'est le temps de l'approfondissement et de l'élargissement des pratiques.

Les circassiens choisissent progressivement 2 techniques principales tout en continuant l'acrobatie.

Nb. d'heures hebdo. : 3 h 30 min.

Les danseurs suivent une discipline dominante (classique, contemporain ou jazz) et une discipline complémentaire.

Nb. d'heures hebdo. : env. 4 h 30 (3 cours)

Les musiciens suivent une pratique musicale variée (orchestres, projets de création...)

Nb. d'heures hebdo. : env. 3 h 30 (2 à 3 cours)

Les comédiens explorent des répertoires, des techniques d'expression, abordent l'improvisation et débutent l'apprentissage d'un autre art de la scène. Des stages et master class complètent le parcours.

Nb. d'heures hebdo. : 6 h (2 cours)

3^{ème} Cycle

Il développe l'épanouissement personnel et artistique de l'élève.

Il s'agit désormais d'envisager l'orientation vers une pratique amateur autonome ; ce cycle conduit au Certificat d'Etudes.

Les unités de valeur (U.V.) sont à cumuler progressivement avec un tronc commun obligatoire de base.

C'est également le moment d'envisager ou non l'orientation vers le cycle menant au Diplôme National ou au Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur.

En Cirque :

Les élèves choisissent 2 spécialités tout en continuant l'acrobatie.

Nb. d'heures hebdo. : env. 7 h.

En Danse :

Les danseurs poursuivent leur discipline dominante (classique, contemporain ou jazz) et une discipline complémentaire.

Nb. d'heures hebdo. : env. 6 h 30 (4 cours)

En Musique :

S'autonomiser dans sa pratique ; enrichir sa culture, découvrir d'autres esthétiques et démarches d'invention et de création.

Nb. d'heures hebdo. : 4 h 30 env.

En Théâtre :

Renfort de l'interprétation ; approfondissement de la culture, approche de la scénographie, de la mise en scène, autonomisation dans la pratique, poursuite de l'apprentissage d'un autre art de la scène. Des stages et master class complètent le parcours.

Nb. d'heures hebdo. : 8 h 30 min.

L'évaluation

L'organisation en cycles d'études permet de respecter les vitesses d'acquisition de chaque élève, en avançant ou en retardant, par exemple, l'échéance de l'examen de fin de cycle.

Les contrôles, organisés en cours ou fin d'année, sont des moyens pour situer l'élève par rapport aux objectifs pédagogiques des cycles.

L'évaluation continue (bulletins semestriels) amène l'élève à pouvoir confirmer son choix d'orientation, à en définir de nouvelles ou à envisager, sans attendre l'examen de fin de cycle, sa réorientation (*Conseils de passage de cycle*).

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CONSERVATOIRE TPM

Quatre spécialités sont proposées :

- **Cirque**
- **Danse**
- **Musique**
- **Théâtre**

En **Musique**, les différentes disciplines sont regroupées en départements pédagogiques :

Département	Disciplines
Bois	Flûte traversière – Hautbois – Clarinette – Basson – Saxophone
Cuivres	Trompette/Cornet – Cor – Trombone – Tuba/Saxhorn
Cordes	Violon – Alto – Violoncelle – Contrebasse
Instruments polyphoniques	Piano – Orgue – Accordéon – Guitare classique – Harpe – Percussions
Voix	Chant lyrique – Chant choral dominant
Musiques anciennes	Clavecin – Flûte baroque – Luth – Théorbe – Viole de gambe – Chant musiques anciennes – Basse continue
Musiques traditionnelles et du monde	Galoubet/tambourin - Guitare flamenco – Mandoline - Musiques arabo-andalouses – Percussions cubaines – Tango – Bandoneón – Harpes traditionnelles (celtique et autres)
Musiques actuelles amplifiées	Guitare - Guitare basse – Batterie – Chant - Claviers
Jazz	Vocal – Basse – Guitare – Batterie – Piano – Instruments à vent
Formation musicale	Eveil musical - Formation musicale
Création-Erudition	Culture Musicale (Analyse et Histoire de la musique) Ecriture-Arrangement Composition-Création (acoustique et/ou électroacoustique–musique assistée par ordinateur).
Pratiques collectives	Ensembles et orchestres (cf. ci-dessous) et Chant choral
	Direction d'ensembles instrumentaux et/ou vocaux.
Ensembles dirigés	Bande de Hautbois Big Band Jazz (2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle) Ensemble d'Accordéons Ensemble de Cuivres Ensemble de Flûtes Ensemble de Guitares Ensemble de Harpes Ensemble Instrumentaux à Cordes (E.I.C.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux à Vent (E.I.V.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux Mixtes (E.I.M) (1 ^{er} Cycle) Ensemble Orchestral Junior (E.O.J.) (2 ^{ème} Cycle) Ensemble de Percussions Ensemble de Saxophones Ensemble de Violoncelles Ensembles vocaux (Chœurs de tous types, Maîtrise) Orchestre Symphonique du Conservatoire (3 ^{ème} Cycle et plus)
Ensembles non dirigés	Ensemble XX-XXI et Improvisation générative Ensemble de Musiques Anciennes (en fonction de l'effectif) Musique de chambre (toutes esthétiques) Ensemble Tango, Petites formations M.A.A. ou Jazz

En **Danse** le Conservatoire propose trois esthétiques :

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz

et le cursus "Arts de la Scène" (à partir du 2^{ème} Cycle).

S'ajoutent les disciplines théoriques :

Formation musicale du danseur – AFCMD – Anatomie/Physiologie – Culture chorégraphique et musicale.

En **Théâtre** le Conservatoire aborde l'ensemble des techniques du théâtre au sein d'un cursus unique :

- textes, improvisation, masque, marionnettes, nouvelles technologies...
auxquels s'ajoutent des cours en inter-discipline : danse, chant...

En **Arts du cirque** le Conservatoire propose deux disciplines :

- Sol
- Aérien

ÉVEIL ET INITIATION



ÉVEIL MUSIQUE, DANSE ET CIRQUE

INITIATION MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET CIRQUE

Objectifs et contenus

Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique.
L'objectif est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

Maquette pédagogique

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE – DANSE		THEATRE	CIRQUE
EVEIL				ÉVEIL
Eveil Musique (GSM) Eveil Danse (MS et GSM)	Eveil Artistique : 45 minutes			(5 et 6 ans) (pratiques au sol dont 30' de corps en mouvement) 1 h
	MUSIQUE	DANSE		
CP min. (6 ans)	"Parcours découverte" 1 h	Initiation (6 ans) : 1 h		
CE1 min. (7 ans min.)	Cycle 1	Initiation (7 ans) : 1 h		Initiation (7 à 12 ans max) (pratiques au sol dont 30' de corps en mouvement) 1 h 30 Option : acrobaties (1 h 30)
			Initiation (sur test d'entrée) 2 h (13 et 14 ans)	
1 ^{er} Cycle			à partir de 8 ans au 31 décembre de l'année en cours	à partir de 15 ans

PARCOURS DÉCOUVERTE en MUSIQUE

Tous les enfants de niveau scolaire C.P. sont accueillis au Conservatoire dans un **"Parcours découverte"**. pour découvrir "activement" des instruments de musique au cours de l'année scolaire (abord tournant des instruments) avant de faire un véritable choix.
L'initiation instrumentale est réservée à des cas exceptionnels.

Organisation

La durée de ce parcours est fixée à une année scolaire à l'issue de laquelle les élèves pourront faire leur choix définitif en juin.

Les élèves qui choisiront un instrument du Parcours découverte seront prioritaires.

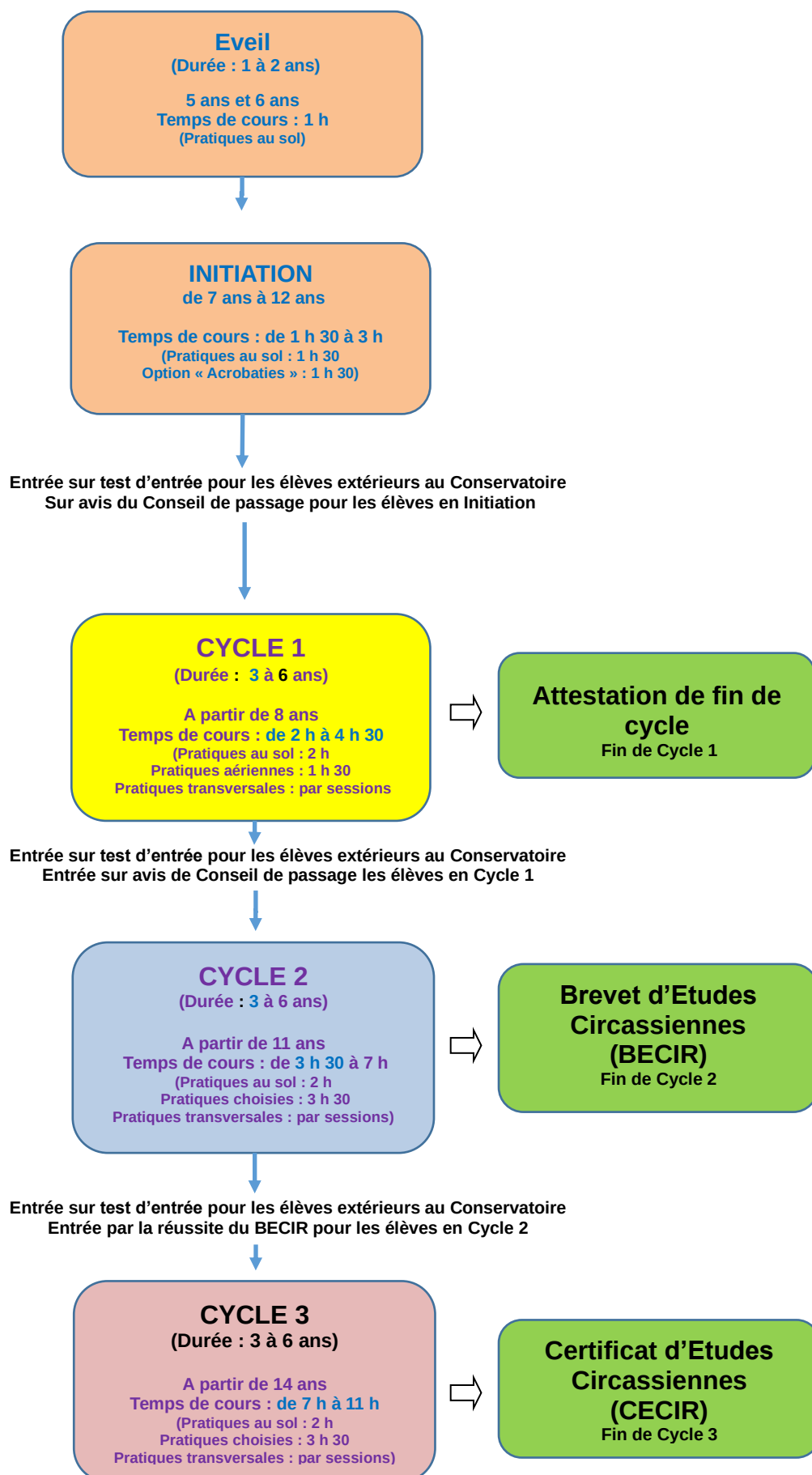
Pendant leur parcours, les élèves sont évalués par les enseignants.

Cette évaluation est primordiale pour l'affectation dans une classe.

SPÉCIALITÉ ARTS DU CIRQUE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES CIRCASSIENNES



se sont invités au conservatoire par leur ouverture récente et réussie à d'autres arts. Les grandes familles de pratiques circassiennes y sont représentées : l'acrobatie, l'aérien, la jonglerie (ou, manipulation d'objets), l'équilibre sur objets et l'art clownesque. S'enrichissant d'autres pratiques artistiques telles que la musique, la danse ou le théâtre, les arts du cirque sont un exemple des richesses que la pluridisciplinarité peut apporter en termes de créativité, d'invention et d'émotion dans le spectacle contemporain.

L'enseignement des arts du cirque est organisé en deux parcours :

- **Cursus**
- **Hors cursus**

Quel que soit le parcours choisi, l'élève aura développé une sensibilité à cet art lui permettant un regard de spectateur averti, une maîtrise de niveau « pratique amateur » ou l'évolution vers une carrière professionnelle.

CYCLE 1 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 8 ans.
Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus de l'Initiation.

Objectifs et contenus

- Développer l'engagement artistique (chaque élève s'approprie un carnet dans lequel il rend compte de son parcours, de ses spectacles, de ses envies, de ses objectifs...)
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests

Organisation du cycle

- Durée du Cycle : de 3 à 6 ans notés CIR1CA1 à CIR1CA6
- Temps hebdomadaire de cours : compris entre 2 h et 4 h 30 (suivant options)

Les élèves abordent la pratique de deux familles techniques du Cirque (sol et aérien) et font le choix d'une technique principale en 3^{ème} année.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 1 : années 1 et 2	A partir de 8 ans	3 à 6 ans	• Sol dont 30' de "corps en mouvement" (2 h) • Option découverte : agrès, aérien statiques, acrobatie (1 h 30)	Total = 2 h à 4 h 30
Cycle 1 : années 3 et 4			• Sol dont 30' de "corps en mouvement" (2 h) • Technique choisie : aérien, jonglerie, fil, équilibre (1 h 30) • En option : jeu d'acteur, "corps et mouvement", trampoline, flexibilité et notion de manutention sur les agrès (cours mensuel ou stage) (1 h)	
Validation accès 2 ^{ème} cycle				
Attestation de Fin de Cycle possible				

CYCLE 2 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 11 ans.
Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus du Cycle 1

Objectifs et contenus

- L'organisation de son temps de pratique
- La capacité à s'évaluer et à se corriger
- L'évolution d'une technique de base vers une technique plus évoluée et recherchée
- L'inventivité et la créativité
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 6 ans notés CIR 2CA1 à CIR 2CA6
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 30 et 7 h
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests
- Il est proposé, d'ajouter pour les années 3 et 4, une seconde spécialité, bien que le cumul de deux spécialités en Aérien ne soit pas autorisé.
- Dans le cadre de l'École du spectateur, les élèves ont l'opportunité d'assister à plusieurs spectacles au cours de l'année scolaire. Ils peuvent ensuite en proposer une analyse personnelle ou critique, sous forme de fiche ou d'un autre support adapté.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Circassiennes (BECIR)

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 2 : années 1 et 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	• Sol dont 30' de "corps en mouvement" (2 h) • Techniques spécifiques : aérien ou acrobatie (1 h 30) • En option : jeu d'acteur, "corps en mouvement", trampoline et flexibilité (cours hebdo, mensuel ou stage) (1 h) • Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires (2 h par jour)	<i>Total</i> = 3 h 30 à 7 h 00
Cycle 2 : années 3 et 4			• Acrobatie dont 30' de "corps en mouvement" (2 h) • Technique spécialité 1 (1 h 30) • Technique spécialité 2 (1 h 30) • En option : jeu d'acteur, "corps en mouvement", trampoline et flexibilité (cours mensuel ou stage) (1 h) • Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires (2 h par jour)	
Validation 2 ^{ème} cycle				

CYCLE 3 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 14 ans minimum
- Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus du Cycle 2

Objectifs et contenus

Finaliser la formation technique et artistique de l'élève :

- L'écoute physique (préparation physique, temps de repos, prévention des accidents corporels)
- La connaissance de l'historique et du fonctionnement du milieu artistique
- L'étude de la biomécanique
- L'écriture d'un projet
- La direction d'acteurs

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 7 h et 11 h
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests, avec stage d'écriture de spectacle et dramaturgie
- Il est proposé, d'ajouter pour les années 1 et 2 une seconde spécialité, bien que le cumul de deux spécialités en Aérien ne soit pas autorisé.
- Présentation du projet personnel dès la troisième année du cycle
- Dans le cadre de l'École du spectateur, les élèves ont l'opportunité d'assister à plusieurs spectacles au cours de l'année scolaire. Ils peuvent ensuite en proposer une analyse personnelle ou critique, sous forme de fiche ou d'un autre support adapté.

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Circassiennes (CECIR)*

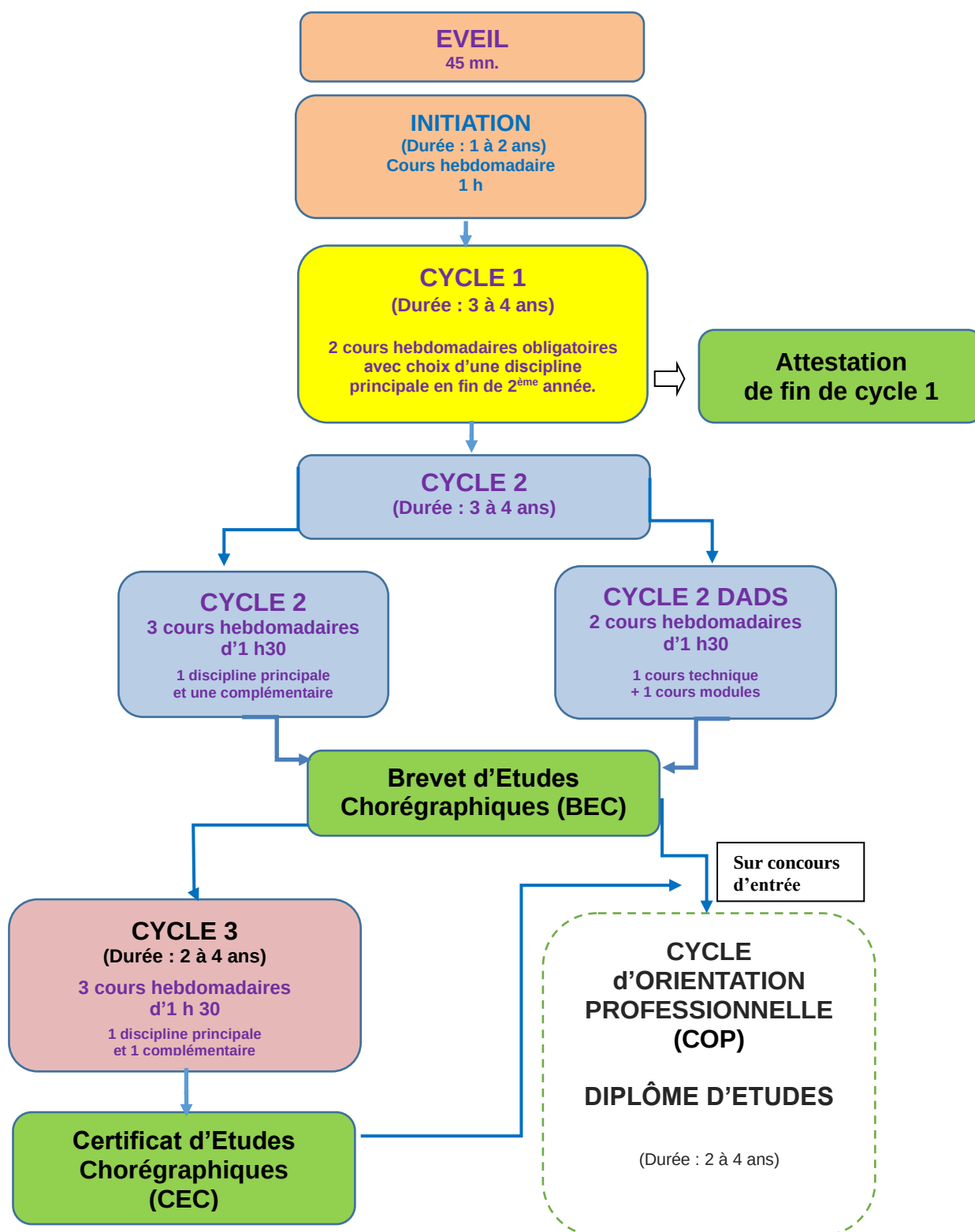
Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 2 : années 1 et 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	● Acrobatie dont 30' de corps en mouvement (2 h) ● Technique spécialité 1 (2 h) ● Technique spécialité 2 (2 h) ● Préparation physique, musculation spécifique (1 h) ● Jeu d'acteur, "corps en mouvement", trampoline et flexibilité (cours mensuel ou stage) (2 h) ● Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires : Trampoline ; Acrobatie ; Flexibilité-jeu d'acteur ; Corps en mouvement ; Recherche en transversalités (2 h par jour)	Total = 7 h à 11 h
Cycle 2 : années 3 et 4			● Idem ● en option : "corps en mouvement" (1 h) ● Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires : Jeu d'acteur ; Ecriture et recherche ; Corps en mouvement ; Répétitions des numéros (2 h par jour)	
Validation 3 ^{ème} cycle				

DISPOSITIFS HORS CURSUS – CIRQUE - Voir au début de ce document

SPÉCIALITÉ DANSE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES CHOREGRAPHIQUES



CYCLE 1 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base
- La découverte des œuvres chorégraphiques
- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 8 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 4 à 5 ans notés de Dse1CA1 à Dse1CA5
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h 30 et 5 h 30 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves abordent deux esthétiques en 1^{ère} et 2^{ème} année (danse classique **et** danse contemporaine ou jazz). Le choix esthétique souhaité ensuite doit être confirmé par le jury de l'examen de fin du Cycle 1 (*très exceptionnellement sur une double dominante*).

Maquette pédagogique

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 1CA1 et Dse 1CA2	à partir de 8 ans	4 à 5 ans	• Danse classique : 1 h 15 min. • Danse contemporaine ou jazz : 1 h 15 min.	<i>Total</i> 2 h 30 min.
Dse 1CA3 à Dse 1CA5 max.			• Discipline principale : 2 x 1 h 15 à 1 h 30 min. • Discipline complémentaire facultative : 1 h 30 min.	<i>Total</i> 2 h 45 min.
Attestation de Fin de Cycle possible				

CYCLE 2 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'initiation à l'endurance, la capacité à s'auto-évaluer
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage de deux disciplines chorégraphiques
- L'approche de l'improvisation et de la composition, des répertoires, de la relation musique-danse, de l'anatomie
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques (patrimoine chorégraphique et répertoires)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacle, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD)
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 11 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 3 à 5 ans notés Dse2CA1 à Dse2CA5
- Temps hebdomadaire de cours : 4h 30 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante et une discipline complémentaire ou, **exceptionnellement**, une double-dominante (double cursus).

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Chorégraphique (BEC)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 2CA1 à Dse 2CA5 max.	à partir de 11 ans	3 à 5 ans	• Dominante : 2 x 1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • (sur audition : possibilité d'accès au "Groupe chorégraphique") • AFCMD–Anatomie/physiologie (à partir du 2CA3) • Humanités chorégraphiques chaque année (<i>présence conférence, master class, spectacle</i>) • Elèves de S2TMD : Ballet junior, 3 h	<i>Total 4 h 30 min.</i>

CYCLE 2 – DANSE “Arts de la Scène” (DADS)

Cf. Cursus “Arts de la Scène” dans la partie “Cursus spécifiques”

CYCLE 3 - DANSE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEC ou sur stage d'observation.

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La capacité à développer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation
- Le développement de l'endurance et l'approche de la virtuosité
- L'approfondissement des acquis techniques, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines chorégraphiques (danse classique, danse contemporaine et danse jazz)
- L'approche pratique des répertoires, de l'improvisation et de la composition, et de la relation musique-danse
- La participation à des projets axés sur la création et/ou le répertoire
- L'approche de la connaissance du corps (cours d'anatomie-physiologie), la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques et l'approfondissement de la connaissance du patrimoine (cours de culture chorégraphique)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD) et culture musicale
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 2 à 5 ans notés Dse3CA1 à Dse3CA5
Temps hebdomadaire de cours : 6h + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante (danse contemporaine, classique ou jazz)
ou, **exceptionnellement**, une double-dominante.
et une discipline complémentaire (danse jazz ou contemporaine ou classique).

Maquettes pédagogiques du Certificat d'Etudes Chorégraphique (CEC)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 3CA1 à Dse 3CA5 max.	A partir de 14 ans	2 à 5 ans	• Dominante : 3 cours x 1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • Groupe Chorégraphique (option) : 3 h • AFCMD – Anatomie/physiologie – Culture chorégraphique – FMD/Culture musicale sous forme de sessions • Humanités chorégraphiques chaque année (<i>présence conférence, master class, spectacle</i>). • Elèves de S2TMD : Ballet junior, 3 h	Total 6 h min. + Sessions

Le cursus peut comprendre des cours supplémentaires de pratique chorégraphique.

Du reste, le Conservatoire incite les élèves à augmenter leur nombre d'heures de cours dans ce cursus.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - DANSE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEC ou niveau équivalent.
- Concours d'admission

Objectifs et contenus

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- Admission sur concours d'entrée
- A partir de 14 ans
- Durée : de 2 à 4 ans notés Dse COP1 à Dse COP4
- Temps hebdomadaire de cours : 14 h 30 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (D.E.C.)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
COP1 à COP4	A partir de 14 ans	2 à 4 ans	• Dominante : 3 x 1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • Ballet Junior : 3 h • Culture chorégraphique • Notation du mouvement • Cours de théories et d'autonomie • AFCMD – Anatomie/physiologie - FMD/Culture musicale : sous forme de sessions	<i>Total</i> = 10 h min. + Sessions

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module d'interprétation	U.V. variation imposée dans la dominante (*) + variation libre dans la dominante + variation libre dans la complémentaire
Module complémentaire	U.V. Formation musicale du danseur
	U.V. Culture chorégraphique et musicale
	U.V. AFCMD – Anatomie/Physiologie
	U.V. : Ecole du spectateur

(*) Variation fournie par le Ministère de la Culture

Le cursus peut comprendre des cours supplémentaires de pratique chorégraphique.

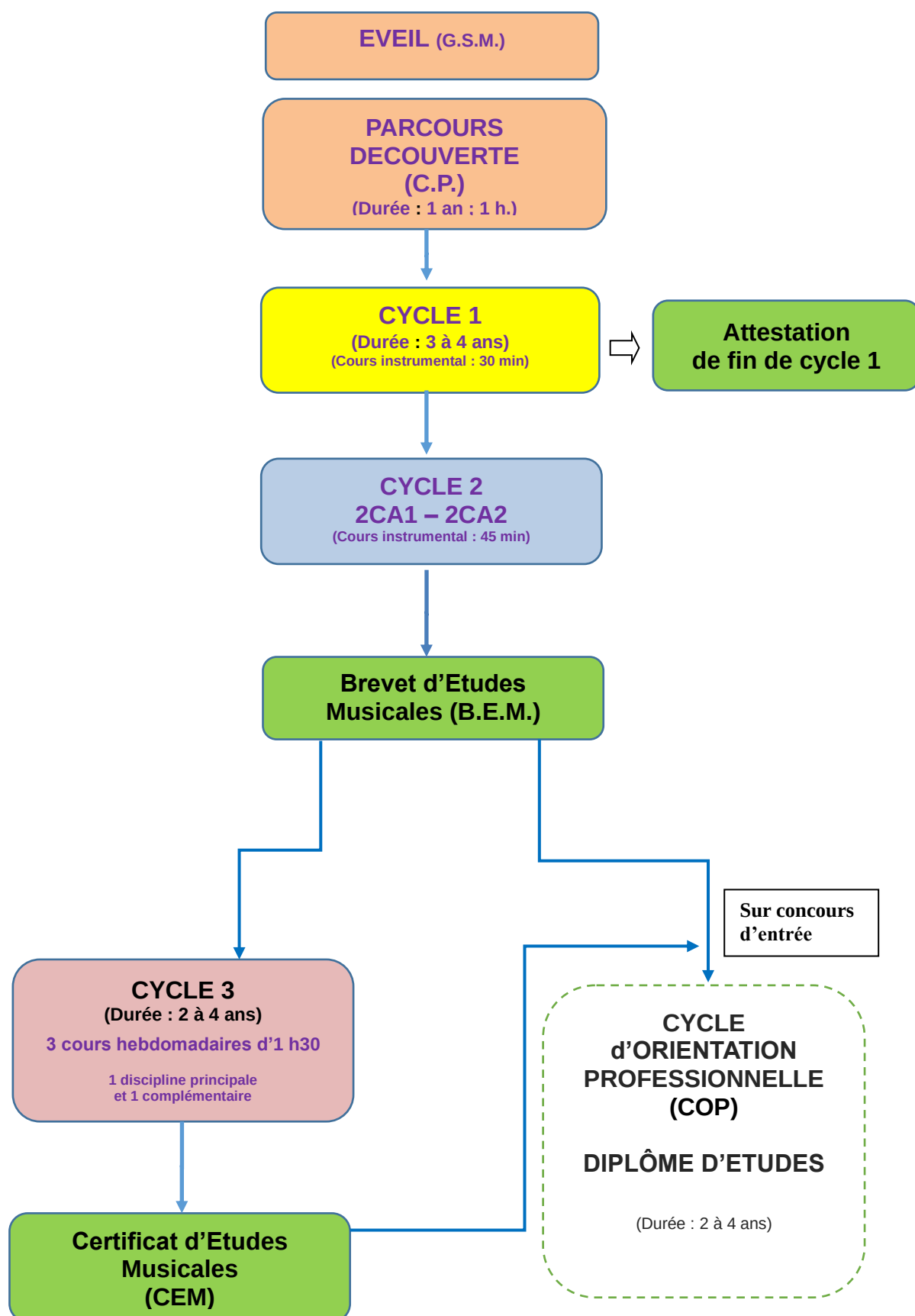
Du reste, le Conservatoire incite les élèves à augmenter leur nombre d'heures de cours dans ce cursus.

DISPOSITIFS HORS CURSUS - DANSE - Voir au début de ce document

SPÉCIALITÉ MUSIQUE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES MUSICALES



CYCLE 1 – MUSIQUE

Pas d'accès adulte débutant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

	Dominante instrumentale	Formation Musicale		Pratique Collective
CM2 max	1CA1 à 1CA4 voire 1CA5	FM Enfants 1CA1 à FM Enfants 1CA4 ou FM Ados 1CA1 à FM Ados 1CA3	Pour Adultes :	Chant Choral recommandé
			cours FM Adultes 1C	A partir de la 3 ^{ème} année : Ensembles instrumentaux ou Chant Choral *
	Dominante vocale (Maîtrise) (**)	Formation Musicale		Technique vocale
du CE1 au CM2 max	1CA1 à 1CA4 voire 1CA5	FM Chanteurs 1C		

*Suivant les instruments. La Pratique collective des élèves pianistes est prise en charge par les professeurs d'instrument.
Voir Cursus 'Maîtrise' dans « Cursus spécifiques ».

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 4 ans voire 5 exceptionnellement
- Temps de cours hebdomadaire compris entre 2 h 30 et 4 h

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes* voire cours collectif de 2 élèves (45 mn) ou 3 élèves (1 h)
Formation Musicale (enseignement collectif)	1 h à 1 h 30 selon le cours <i>NB : Une seule année de redoublement possible</i>
Ensembles instrumentaux** (voir liste d'affectation établie chaque année)	1 h à 2 h
Attestation de Fin de Cycle possible	

*Pouvant aller jusqu'à 45 mn pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.

CYCLE 2 - MUSIQUE

Objectifs et contenus

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :
- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective
- Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours 4 h 45 minimum.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Enseignements	Temps hebdomadaire	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes*	30 minutes**
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	▪ FM Enfants-ados 2CA1 et 2CA2 ▪ Pour Adultes : cours FM Adultes 2CA1 ou 2CA2 ▪ Pour Chanteurs : FM Chanteurs 2C	
	▪ 2CA3 = 1 h 30 ▪ puis un Module au choix : "culture pratique" ; "scène et création" ; "initiation à l'arrangement" ou "comédie musicale"	
U.V. Pratique collective en rapport avec la dominante****	Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : ▪ Orchestre*** : Présence annuelle pour tous les élèves du Cycle. ▪ <u>Pour les organistes</u> : organologie, harmonisation au clavier, basse continue. ▪ <u>Pour les pianistes</u> : initiation à l'accompagnement par leur professeur. ▪ Musique de Chambre : initiation <i>facultative</i> en 2CA3 et 2CA4. Cf. Organisation dans les pages "cursus spécifiques" <i>Cette initiation à la musique de chambre est une composante obligatoire en Classe à Horaires Aménagés.</i>	

*Pouvant aller jusqu'à 1 h pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier.

** Pouvant aller jusqu'à 0 h 45 pour les percussionnistes, idem.

*** A partir du milieu du 2^{ème} cycle, la participation à un ensemble amateur conventionné avec le Conservatoire TPM peut être pris en compte.

****** Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.**

CYCLE 2 – MUSIQUE "Arts de la Scène" (MADS) possible à partir de la 3^{ème} année du cycle (après l'Evaluation Technique Intermédiaire)

Cf. Cursus "Arts de la Scène" dans la partie "Cursus spécifiques"

**Au-delà du Cycle 2, LA POURSUITE DE TOUT CURSUS INSTRUMENTAL IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT LE SUIVI, CHAQUE ANNEE, D'UN COURS DE F.M OU D'UNE DISCIPLINE DE "CREATION-ERUDITION" (voir liste au début de ce document).
La validation du Cycle 3 ou du C.O.P. implique aussi des contenus de F.M.**

CYCLE 3 - MUSIQUE

Conditions d'accès

- Validation de la dominante Instrumentale (a minima)

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1 h hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.)

Enseignements	Temps Hebdomadaire	
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant (U.V. dominante)	1 h	
U.V. Formation musicale	U.V. FM du CEM : 2 h	
U.V. Au choix parmi celles de Création-Erudition	1 h 30	1 an
U.V. Parcours de pratique collective* Formations dirigées et non dirigées :	2 h à 4 h Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : ▪ Orchestre* : présence annuelle pour tous les élèves du Cycle. Constitué en fonction du répertoire et par sessions. ▪ Pour les organistes : organologie, harmonisation au clavier, basse continue ▪ <u>Pour les pianistes</u> : initiation à l'accompagnement par leur professeur. ▪ Musique de Chambre : U.V. complémentaire cf. Organisation dans les cursus spécifiques	

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.

** La participation à un ensemble amateur conventionné avec le Conservatoire TPM peut être pris en compte.*

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - *MUSIQUE*

Condition d'accès

- Etre en possession de l'U.V. de la discipline dominante du B.E.M. *a minima* ou sur dossier.
- Concours comportant une épreuve instrumentale et un entretien.

NB : les candidats à l'entrée en COP seront inscrits en "Stage musique" jusqu'au concours d'entrée.

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.)

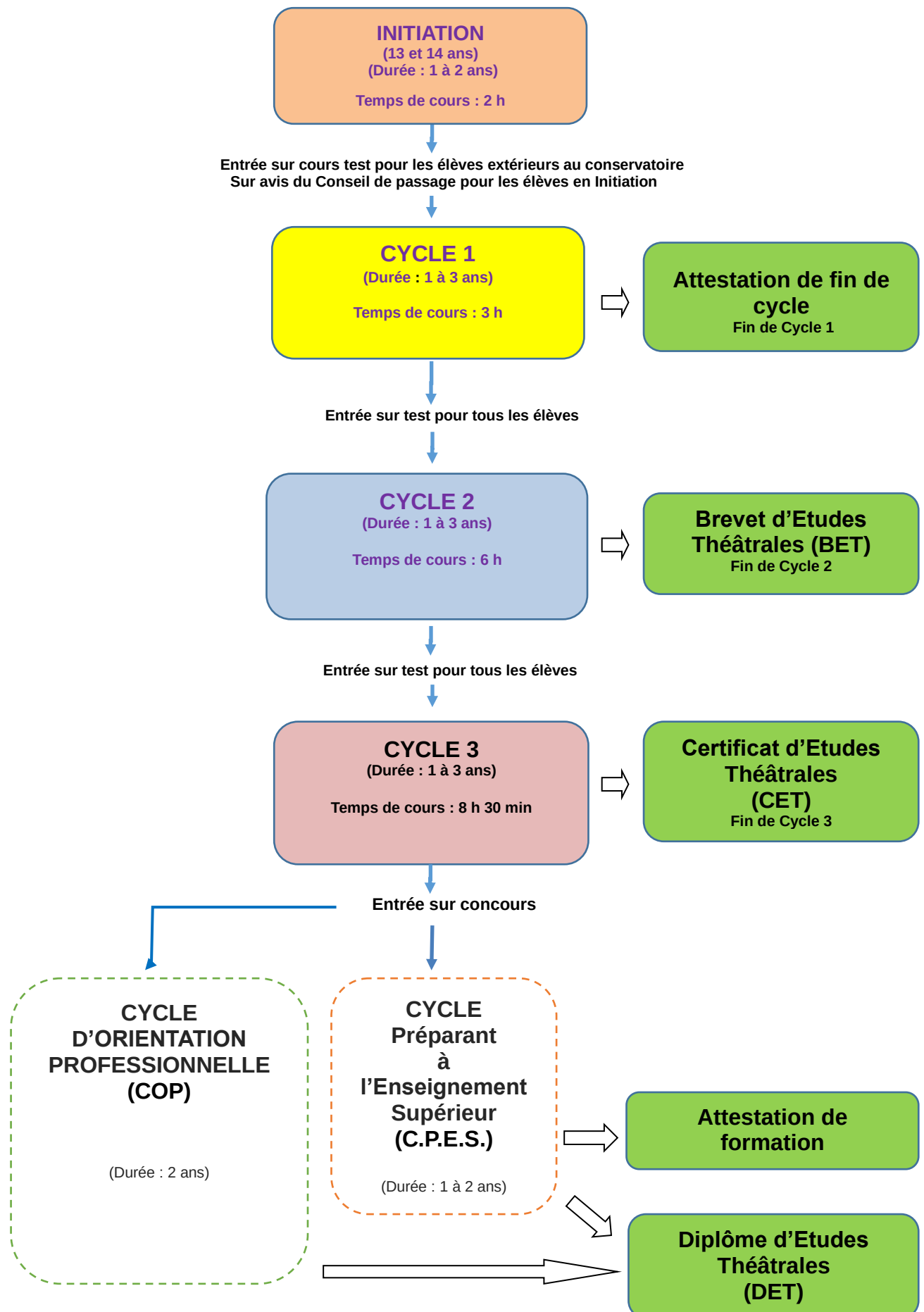
MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal de pratique individuelle	U.V. Interprétation (1 h 30 de cours hebdomadaire)
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. FM du COP Instrumental (2 h) U.V. au choix : 1 an validé ou 2 différentes si l'élève n'est pas issu du C.E.M. choisie dans les disciplines de "Création-Erudition" (cf. p. 10) (différente de celle suivie en C.E.M.) Pour les pianistes et percussionnistes : U.V. découverte de l'accompagnement de la danse
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)	U.V. Musique de chambre ou Consort ou Basse continue
	U.V. Orchestre – Formation dirigée – Ensemble à géométrie variable
	U.V. Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières")

DISPOSITIFS HORS CURSUS – *MUSIQUE* - Voir au début de ce document

SPÉCIALITÉ THÉÂTRE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES THEATRALES



CYCLE 1 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : entre 15 et 25 ans
- Sur test d'entrée pour les élèves extérieurs au *Conservatoire TPM*
- Sur avis du Conseil de passage pour les élèves en classe d'Initiation

Objectifs et contenus

- Identification, à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Découverte des exigences du « corps » théâtral - voix, corps dans l'espace - ; une première approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre
- Mise en enjeu de la prise de parole individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur).
- L'approche du texte théâtral, l'appropriation par la mémoire

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans, notée Th1CA1, Th1CA2 et Th1CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 3 h, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux projets, stages, ateliers, master-classes organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	3 h
Techniques et disciplines complémentaires, autres arts, éventuellement avec un intervenant extérieur	Dans le cadre des cours
Attestation de Fin de Cycle possible	

CYCLE 2 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : entre 16 et 26 ans
- Sur avis du Conseil de passage pour les élèves internes du Cycle 1
- Sur test d'entrée pour les élèves extérieurs au *Conservatoire TPM*

Objectifs et contenus

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines par la rencontre avec un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, *commedia dell'arte*, conte...
- et un des arts suivants : danse, musique, art vocal, chanson, arts plastiques, cinéma et autres arts liés à l'image etc.

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans, notée Th2CA1, Th2CA2 et Th2CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 5 h min. auxquels s'ajoute la participation ponctuelle aux projets, stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du *Brevet d'Etudes Théâtrales* (B.E.T.)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	de 3 h 30 à 4 h min. option 3 h supplémentaires
Inter discipline : Chant et/ou Danse et/ou Arts du cirque	1 h 30
Stage sur des techniques diverses par un intervenant extérieur	• <u>obligatoire</u> dans le cadre des cours • <u>facultatif</u> en dehors des cours, accès, selon les places disponibles, à des stages avec les élèves de Cycle 3

CYCLE 3 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : à partir de 16 ans jusqu'à 26 ans.
- Pour tous, sur test d'entrée.

Objectifs et contenus

- Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et/ou des techniques vocales
- Privilégier le travail d'interprétation
- Approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ; par la lecture d'œuvres et par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière : d'ateliers d'écriture, d'au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque...et d'au moins une des disciplines suivantes : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans notés Th 3CA1, Th 3CA2 et Th 3CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 8 h 30 minimum

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Théâtrales* (CET)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre (interprétation)	7 h minimum*
Minimum un cours à choisir parmi les cours d'inter-discipline, de training ou de dramaturgie du Cycle d'Orientation Professionnelle ou du CPES.	Minimum 1 h 30
Participation aux stages programmés pour le Cycle d'Orientation Professionnelle.	Facultatif

CYCLE PRÉPARANT A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
COP et CPES – THÉÂTRE
(Labellisé par le Ministère de la Culture)

Condition d'accès

- Âge : à partir de 18 ans jusqu'à 25 ans.
- Admission sur concours d'entrée.

Objectifs et contenus

Un programme exigeant et personnalisé construit autour :

- d'un approfondissement des acquis
- de stages réguliers menés par des intervenants extérieurs
- d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques (de l'ordre de 2 heures/semaine pour chaque discipline), concerté entre enseignants de ces disciplines et enseignant(s) "théâtre"
- de l'accompagnement de projets individuels et collectifs d'élèves
- d'une préparation aux concours d'entrée des Ecoles Supérieures.

Organisation des cycles

- COP : durée du cycle, 1 à 3 ans (notés Th COP1 à TH COP3)
- CPES : durée du cycle, 1 à 2 ans (avec statut étudiant), notés CPES1 et CPES2

Maquette pédagogique :

(vers le *Diplôme d'Etudes Théâtrales* (D.E.T.)

ou entrée dans l'Enseignement Supérieur pour les C.P.E.S.)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre, disciplines complémentaires, préparation aux concours des Ecoles Supérieures	25 h
Créneaux en autonomie	7 h
Suivi des projets personnels du DET	0 h 30
Stages et Master Class	90 h à 120 h annuelles
Master-class interdisciplinaire	

Les élèves des classes de C.O.P. sont "répliques" dans les scènes de passage des candidats au D.E.T.

DISPOSITIFS HORS CURSUS – THÉÂTRE – Voir au début de ce document

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

DU

CONSERVATOIRE TPM

A - CURSUS SPÉCIFIQUES

1 - Accompagnement instrumental et vocal

Ce cursus débute directement au cycle 2 car des acquis préalables en piano sont indispensables. Le cycle 3 n'est pas proposé pour ce cursus spécifique.

CYCLE 2 *Accompagnement instrumental et vocal*

Conditions d'accès et public concerné

- Pas de limite d'âge supérieure.
- Personnes ayant le niveau correspondant à la fin du cycle 2 de la classe de piano.
- Lire parfaitement les clés de Sol et Fa, être capable de déchiffrer les mains ensemble.
- Maîtriser la lecture à une voix en clé d'ut 3 et 4.

Épreuves d'admission

1. Lecture à vue d'une ou deux pièces pour piano seul (mise en loge 10 mn)
2. Exécution d'un programme libre au choix du candidat pour piano seul, extrait du répertoire d'une durée de 10 mn.

Objectifs et contenu

- Développer :
 - La lecture à vue
 - L'écoute
 - La relation à l'autre
- Participer activement aux auditions interdisciplinaires

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 15 et 4 h 30.
 - Nature des épreuves avec mise en loge d'une heure :
 - Lecture à vue d'une pièce pour piano seul
 - Réduction d'un trio ou d'un quatuor
 - Transposition d'un accompagnement d'une mélodie (1 ton inférieur ou supérieur)
 - Lecture à vue d'une pièce instrumentale avec un instrumentiste.
 - Épreuves préparées dans l'année :
 - Réduction d'un quatuor à cordes
 - 2 ou 3 extraits d'un cycle de mélodies et/ou un air d'opéra
 - Accompagnement d'un mouvement d'une sonate ou d'un concerto avec instrumentiste

Maquette pédagogique du BEM

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Enseignement à caractère individuel	1 h
U.V. Formation Musicale et Culture Musicale (enseignement collectif)	Idem cursus musique instrumentale
U.V. Pratique collective : musique de chambre	0 h 45 à 1 h

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Accompagnement instrumental et vocal

Accès sur concours

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie et dans les différents modules composant ce cursus

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4)
- Volume global de 750 heures environ

Nature des épreuves d'admission

- Lecture à vue d'une ou deux pièces pour piano seul
- Exécution d'un programme libre au choix du candidat pour piano seul, extrait du répertoire (durée 15 mn)
- Réduction d'un quatuor (extrait d'un mouvement)

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales d'Accompagnement instrumental ou vocal

Modules	Temps hebdomadaire
<u>Principal</u> - Accompagnement instrumental - Accompagnement vocal	1 h 30
<u>Associé de pratique collective</u> - Musique de chambre	1 h à 2 h
<u>Complémentaire</u> - Formation Musicale - Culture musicale	En fonction du niveau déjà acquis à l'entrée dans ce cycle
<u>Une unité d'enseignement au choix</u>	Préparation sur l'ensemble du cycle

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal de pratique individuelle	U.V. Accompagnement instrumental et vocal
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. FM : au minimum FM 3CA2 validé U.V. au choix 1 an validé choisie dans les disciplines de "Création-Erudition"
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)	U.V. Musique de chambre
	U.V. Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières")

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

Evaluation du Module Principal, nature des épreuves

1 - avec mise en loge d'1 h 15 :

- Lecture à vue d'une pièce pour piano seul
- Réduction d'orchestre
- Transposition d'un accompagnement d'une mélodie (ton supérieur ou inférieur)
- Lecture à vue d'une pièce instrumentale avec un instrumentiste

2 - préparées dans l'année :

- Réduction d'orchestre
- 3 ou 4 extraits d'un cycle de mélodies et/ou un air d'opéra
- Accompagnement d'un mouvement d'une sonate ou d'un concerto avec instrumentiste

Durée totale des épreuves : 45 mn à 1 h

2 – “Arts de la Scène”

Ce cursus en danse (**DADS**) ou en musique (**MADS**) s'adresse à **toutes les disciplines du conservatoire**. Il a pour spécificité d'être interdisciplinaire et de favoriser la transversalité à travers plusieurs disciplines en donnant lieu à un travail autour des arts de la scène.

C'est un cours collectif hebdomadaire de 3 h, reliant différentes disciplines entre elles, encadré par une équipe pédagogique.

Les professeurs du dispositif proposent de travailler différents langages artistiques en complémentarité. Chaque cursus est lié à une équipe pédagogique prédéfinie et répond au projet défini par cette même équipe.

Chacun des participants sera amené à **pratiquer toutes les disciplines**.

L'élève s'inscrit et s'engage dans un souci de valorisation de chacune des disciplines. Il doit apporter ses acquis, notamment dans sa discipline dominante, et est amené à découvrir et pratiquer les autres disciplines proposées au sein du cursus.

Accès au cycle

Il est accessible à tous les élèves du conservatoire, sans condition d'âge :

- à partir de la troisième année du 2^{ème} cycle en musique ;
- à partir de l'entrée en 2^{ème} cycle en danse ;
- sur test d'entrée pour les élèves des établissements extérieurs, d'un niveau équivalent.

Ceci constitue une inscription spécifique à un cursus.

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- la prise de conscience d'un langage artistique global et transversal (musique, danse, improvisation, etc.) ;
- la pluridisciplinarité comme élément central de création ;
- la créativité, la réflexion artistique, l'écriture et la conception d'un spectacle ;
- l'appropriation de l'espace scénique ;
- la sensibilisation aux aspects techniques du spectacle (lumières, son, décors, costumes),
- la capacité à rencontrer, travailler au sein d'un collectif ;
- la curiosité, la découverte d'une pratique artistique différente, la réflexion sur les passerelles artistiques au sein d'un même projet ;

Organisation du cycle

- Durée : pour la musique, entre 2 et 3 ans (MADS 1 à 3) ;
pour la danse : entre 2 et 5 ans (DADS 1 à 5)

A l'issue de ce cycle, ou à n'importe quelle fin d'année du cycle, un élève peut, s'il le souhaite, réintégrer le cursus traditionnel en 2^{ème} cycle ou, sur test, en 3^{ème} cycle.

En Musique, les années s'incrémentent suivant le nombre d'années en cycle.

A l'issue du cursus, validation du Brevet d'Etude Danse ou Musique “Arts de la Scène” (DADS ou MADS), par la création d'un spectacle d'une durée d'environ 15'-20' en autonomie pour la conception et la réalisation, encadré par l'équipe pédagogique.

Maquette pédagogique du Brevet Art de la Scène (DADS ou MADS)

Spécialité	Années	Accès	Durée du cycle	Modules communs	Modules spécifiques	Temps de cours hebdomadaire
Musique	MADS 1 à 3	à partir de la troisième année instrumentale du 2 ^{ème} cycle	1 à 3 ans	U.V. Conception et création U.V. Techniques scéniques	U.V. Pratique collective U.V. Langage corporel et théâtral U.V. Appréhension du plateau U.V. Culture musicale	3 h
Danse	DADS 1 à 5	à partir du 2 ^{ème} cycle	2 à 5 ans		U.V. Voix U.V. Appréhension musicale	

Contenu :

Pour les élèves en musique

- Pour les élèves en 2^{ème} cycle, temps de face à face pédagogique de 30' hebdomadaire de la pratique instrumentale obligatoire
- Pour le 3^{ème} cycle, temps de face à face pédagogique optionnel

Formation complémentaire en lien avec le cursus

Des **master classes et/ou conférences** peuvent avoir lieu dans l'année en complément des cours hebdomadaires et en lien avec le projet de l'année

Présence uniquement comme "Cours collectif"

Pour les participants ne pouvant pas suivre l'intégralité du cursus.

La participation des candidats sous cette forme d'atelier ne sera maintenue que sous réserve d'**assiduité**, de **participation à l'ensemble du projet** et du cours de 3 h.

Evaluation en cours de cycle :

Contrôle continu

- Chaque année, les modules du cursus choisi devront être validés (en musique, test d'évaluation et avis du professeur de la discipline)

Production publique

Annuelle en situation de spectacle. En fin de cycle, l'élève met en place en semi-autonomie, son projet.

Fin de cycle :

Validation de toutes les U.V.

Validation d'une production scénique en situation de spectacle avec un travail de conception, création, et de réalisation.

Ce spectacle est évalué par un jury externe à l'établissement, au même titre que les Brevets du cursus traditionnel.

Seront valorisés la capacité du ou des élèves à s'organiser pour la conduite de ce projet, leur capacité à faire des choix (de musiques, de thèmes, de scénographie, de participants, de cohérence historique...), la qualité musicale d'interprétation et la mise en valeur de la pluridisciplinarité.

3 – Chant lyrique

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) d'une autre discipline dominante (initiation et/ou un approfondissement des fondamentaux de Technique Vocale destiné à la structuration du geste vocal : posture, respiration, timbre/tessiture, résonance, langue).

INITIATION

Etape éventuellement préliminaire au cursus chant lyrique.

ou

En complément des autres cursus, la Technique Vocale (Tech. Voc. 1) destinée à la structuration du geste vocal (posture, respiration, timbre, tessiture, résonance) est proposée aux élèves à partir de 13 ans, quel que soit le niveau vocal :

- MAA, Jazz, Musique Traditionnelle au profil vocal bien affirmé
- Cursus direction de Chœurs
- Initiation technique vocale en COP FM

Conditions d'accès

- Âge : de 13 à 15 ans

Objectifs et contenus

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au Cycle 1 de chant lyrique

Organisation :

- Durée : 1 à 3 ans notés INIT A1 à INIT A3
Un an reconductible 3 fois maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique.
- Durée du cours : 30 minutes

Passage en Cycle 1 sur audition

CYCLE 1 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : à partir de 14 ans sur dérogation, 15 ans à 26 ans

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève*
Formation Musicale (enseignement collectif)	de 1 h à 1 h 30 en fonction du niveau et selon le cours choisi FM traditionnelle ou FM Chanteurs <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
Pratique collective complémentaire durant toute la durée du cycle	de 1 h à 2 h
Validation accès au Cycle suivant Attestation de Fin de Cycle possible	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

* Les élèves de la "Maîtrise filière Opéra" ne peuvent cumuler deux cours de Chant.

CYCLE 2 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 35 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	de 1 h 30 à 2 h en fonction du niveau et selon le cours choisi FM traditionnelle ou FM Chanteurs <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
U.V. Pratique collective complémentaire durant toute la durée du cycle	1 h
Validation accès au Cycle suivant	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE 3 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 45 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	FM 3C (2 h) <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
U.V. Pratique collective complémentaire durant toute la durée du cycle	1 h
U.V. de piano complémentaire (cours collectif)	
Validation accès au Cycle suivant	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE – *CHANT LYRIQUE*

Condition d'accès

- Être en possession du B.E.M. a minima.
- Uniquement accessible sur concours, comportant une épreuve vocale et un entretien.

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4).
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Chant lyrique

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal de pratique individuelle	U.V. : Interprétation (1 h 30 de cours hebdomadaire)
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. : Formation musicale (3C FM ou U.V. FM COP Instrumental). U.V. au choix 1 an validé choisie dans les disciplines de "Création-Erudition" U.V. : Piano complémentaire spécifique (cours collectif) U.V. : Master-class interdisciplinaire.
Module associé de pratique collective (durant toute la durée du cycle)	U.V. : Musique de chambre et pratique collective vocale
Module personnalisé	U.V. : aux choix dans la liste ci-dessous
	U.V. : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières")

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

LISTE DES U.V. POSSIBLES DANS LE MODULE PERSONNALISE DU COP CHANT LYRIQUE

- Danse pour les chanteurs
- Théâtre adultes
- Autre discipline après validation de la direction

4 – Composition-Création

Pour toute personne intéressée par la création d'œuvres musicales de l'époque contemporaine pour le concert, le spectacle ou l'audiovisuel.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

2 filières :

“a” : Musiques acoustique

“e” : Musiques du studio électroacoustique

CYCLE 1

Première approche de la composition

Conditions d'accès

- Suivant filière, bon niveau musical ou d'écoute musicale
- Pas d'âge requis
- Sur entretien de motivation
- Entrée directe possible en “Parcours Individualisé” (Hors Cursus)

Objectifs et contenus

- Principes de l'écoute active et de la démarche compositionnelle : du son au musical grâce à l'écoute musicale mélangée dans les deux filières.
- Acquisition des schémas de base
- Acquisition des techniques de base du studio électroacoustique (*optionnel*)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an
- Temps de cours de 1 h à 3 h hebdomadaires (Séance d'écoute et d'échanges à partir des travaux de composition présentés).
Travail hebdomadaire nécessaire.

Validation

- en interne par contrôle continu (bulletins) constitué par la réalisation-diffusion publique des “études” réalisées.

CYCLE 2

Organisation du cycle

- Durée : 1 à 3 ans

Maquettes pédagogiques du B.E.M.

Filière "a"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles (instrument, petit ensemble libre) autour d'œuvres de référence. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Ecriture-arrangement : Cycle 1 (1 an)	
U.V. Instrumentation-Orchestration, niveau 1 (1 an) minimum.	} 1 h à 2 h par complémentaire
U.V. Gravure assistée par ordinateur (GAO) : 1 an	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 minimum validé	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 1 année (<i>optionnel</i>)	
U.V. Réalisation de 2 œuvres.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 2 œuvres réalisées pendant le cycle sous format partition. Elles seront jouées en direct et/ou enregistrement. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

Filière "e"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles autour d'œuvres de référence. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 3 années	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 minimum validé	} 1 h à 3 h par complémentaire
U.V. Réalisation de 2 œuvres du studio électroacoustique dont une conçue en 8 pistes.	
	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 2 œuvres réalisées pendant le cycle et qui seront jouées et diffusées spatialement en direct. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

CYCLE 3

Composition-Création

Conditions d'accès suivant filière

- Suivant filière, bon niveau musical ou d'écoute musicale contemporaine
Filière "a" : bonnes connaissances en FM
- Sur test et/ou entretien de motivation (pour les non issus du Cycle Initiation)
- Pas de limite d'âge

Aucune œuvre préalable n'est requise, cependant, les candidats qui ont déjà réalisé des compositions sont invité à apporter leurs travaux pour les présenter au jury.

Organisation du cycle

- Durée : 3 à 4 ans

Maquettes pédagogiques du CEM

Filière "a"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
• Réalisation sur l'année de pièces personnelles (instrument, petit ensemble libre) autour d'œuvres de référence.	
• Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	
Complémentaires :	
U.V. Ecriture XX ^e siècle (1 ^{ère} année)	} 1 h à 2 h par complémentaire
U.V. Gravure assistée par ordinateur (GAO) : 1 an	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 si pas déjà validé	
U.V. Instrumentation-Orchestration : Niveaux 2 et 3	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 1 année (2 si pas suivie en 2 ^{ème} Cycle)	
U.V. Réalisation d'une œuvre associant un autre art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque) ou l'image.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 3 œuvres (2 "acoustiques", 1 « mixte ») réalisées pendant le cycle sous format partition. Elles seront jouées en direct et/ou enregistrement. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles autour d'œuvres de référence. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 3 années	
U.V. Ecriture-arrangement avec instrumentation : Cycle 1	} 1 h à 3 h par complémentaire
U.V. Culture musicale : Cycle 1 si pas déjà validé	
U.V. Réalisation d'une œuvre associant un autre art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque) ou l'image.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 3 œuvres (2 du studio électroacoustique dont une conçue en 8 pistes et une autre « mixte » : durée : 15 à 20 min. max.). Elles auront été réalisées pendant le cycle et seront jouées et diffusées spatialement en direct. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Composition-Création*

2 filières possibles :

- "a" : Musiques acoustique et du studio électroacoustique (mixte)
- "e" : Musiques du studio électroacoustique pour le concert, les arts scéniques ou l'audiovisuel

Conditions d'accès

- Directe pour les détenteurs du C.E.M. de Composition-Création du Conservatoire TPM.
- Pour les autres : sur concours (entretien avec le candidat autour de la présentation et de l'écoute d'une de ses œuvres et d'un dossier de ses pièces à remettre au jury au moins un mois avant l'entretien).

Organisation du cycle

Durée : 2 à 3 ans

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Composition-Création

Filière "a"

MODULES	Temps hebdomadaire
Principal • Ecoute et analyse d'œuvres des XX^e & XXI^e siècles • Réalisation de pièces personnelles	2 h à 3 h
Associé d'orchestration • Niveaux 1 et 2 si pas déjà validés • Niveau 3 : pour orchestre symphonique et pour orchestre d'harmonie	1 h à 2 h 30 par niveau
Complémentaire • Ecriture XX^e siècle (2^e année) • Culture musicale (2^e Cycle validé) • Musique Assistée par Ordinateur (studio de composition numérique) : 1 année dans ce cycle	} 1 h 30 à 2 h par complémentaire
Projet personnel : réaliser une œuvre associant un autre art du spectacle (image, danse, théâtre ou cirque)	au cours du cycle

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal	U.V. Réalisation de pièces personnelles.
Module associé d'orchestration	U.V. Orchestre symphonique
	U.V. Orchestre d'harmonie
Module complémentaire	U.V. Ecriture XX ^e siècle (2 ^e année validée)
	U.V. Culture musicale (2 ^e Cycle validé)
	U.V. M.A.O.
	U.V. Master-class interdisciplinaire
Unité de Valeur au choix	U.V. Composition associant un art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque)

Filière "e"

MODULES	Temps hebdomadaire
Principal • Ecoute et analyse d'œuvres des XX^e & XXI^e siècles • Réalisation de pièces personnelles	2 h à 3 h
Associé d'orchestration • Niveaux 1 et 2 si pas déjà validés	1 h à 2 h 30 par niveau
Complémentaire • Ecriture XX^e siècle (1^{ère} année) • Culture musicale (2^e cycle validé) • Musique Assistée par Ordinateur (studio numérique) : 2 années pour ce cycle	} 1 h 30 à 2 h par complémentaire
Projet personnel : réaliser une œuvre associant un autre art du spectacle (image, danse, théâtre ou cirque)	au cours du cycle

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal	U.V. Réalisation de pièces personnelles.
Module associé d'instrumentation	U.V. Instrumentation
Module complémentaire	U.V. Ecriture XX ^e siècle (1 ^{ère} année validée)
	U.V. Culture musicale (2 ^e Cycle validé)
	U.V. M.A.O.
	U.V. Master-class interdisciplinaire
Unité de Valeur au choix	U.V. Composition associant un art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque)

Pour l'examen terminal du module principal, le candidat produira lors d'un concert 3 œuvres (durée totale de 20 à 30 minutes maximum).

Filière "a" : deux pour effectif instrumental dont une pour orchestre et une « mixte » pour instrument(s) et "sons fixés".

Filière "e" : trois du studio électroacoustique dont une en 8 pistes diffusée en direct sur orchestre de haut-parleurs (acousmonium) et une « mixte ». Une autre pour support audiovisuel.

Ces pièces auront été réalisées pendant le cycle sous format partition et jouées en direct et/ou enregistrement, qu'il commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury, pour lequel il aura constitué un dossier remis un mois auparavant.

Ce dossier comportera :

- les travaux compositionnels réalisés pendant le cursus
- un court mémoire autour de son travail de compositeur dans ses aspects techniques et esthétiques.

5 - Culture musicale

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

CYCLE 1

Repères Chronologiques par commentaires d'écoute

- Durée : 1 an max. (1CA1)
Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 2

- Durée : 2 à 3 ans max. (2CA1 à 2CA3)

Durée du cours : 1 h 30
Validation en fin de cycle (B.E.M.).

CYCLE 3

- Durée : 1 à 2 ans max (3CA1 à 3CA2)

Durée du cours : 2 h.
Validation en fin de cycle (C.E.M.)

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Culture Musicale* à dominante *Histoire* ou *Analyse*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée :
Présentation du projet
Epreuve orale

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Consolider ses aptitudes méthodologiques
- Pratique soutenue dans la dominante choisie

Organisation du cycle

- Durée : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3, dom. Hist. ou dom. Analyse.
- Volume global de 300 heures environ.

Maquette pédagogique du Diplôme d'Etudes Musicales de Culture Musicale

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné. Les différents enseignements sont répartis comme suit :

Modules	Temps hebdomadaire (5h hebdomadaires env.)
Dominante • Histoire de la musique • Analyse	Selon le choix de la dominante et de la discipline associée : Séminaire et cours collectif
Complémentaire 1. Instrumentation-Orchestration (Niveau 1)	Temps hebdomadaire + Sessions

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal (dominante au choix)	U.V. Histoire de la musique ou Analyse (<i>mise en loge pour un écrit</i>) U.V. Réalisation d'un court mémoire, à réaliser au cours du cycle suivant la dominante choisie

6 - Direction d'ensembles instrumentaux et vocaux

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

6. a. Direction d'ensembles vocaux

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bon niveau musical (CEM de FM acquis ou en cours, au minimum)
- Entretien de motivation
- Entrée directe possible en "Hors Coursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Acquisition des schémas rudimentaires (principes de base, philosophie du geste)
- Approche des principes de base de la technique (posture, gestique, indépendance)
- Méthodologie de travail (découverte des outils et identification des besoins de formation complémentaire pour appréhender la préparation et la gestion d'une répétition)
- Approche des langues étrangères, décodage API, règles grammaticales et structurelles

Organisation du cycle

Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire. 2 h hebdomadaires

Complément

Participation à l'ensemble vocal chanteur, qui sert de chœur cobaye occasionnellement. Découverte du travail vocal pour les non-chanteurs

Validation

En interne par contrôle continu (bulletins)

CYCLE 2

Conditions d'accès

- Validation du C1 ou sur évaluation pour les candidats extérieurs (mise en loge et travail avec chœur ou ensemble vocal et piano)
- Entrée directe possible en "Parcours Hors Coursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Approfondissement des notions abordées en C1
- Travail sur les styles et le son à travers la compréhension de la technique vocale, recherche et consolidation d'un geste vocal
- Découverte de la direction d'orchestre, en partenariat avec l'enseignant de cette discipline au CRR
- Développement des compétences et pratique régulière devant les *Ensembles Vivace* ou *Allegro*, avec piano ou a cappella, au sein du CRR et avec d'autres chœurs de très bon niveau du département.

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
2 h hebdomadaires

Complément

- Cours de chant, premier cycle (si non acquis)
- U.V.1 de culture musicale (ou équivalent universitaire) et écriture
- La direction d'un ensemble extérieur est fortement conseillé

Validation

- Epreuve de direction incluant :
la conduite d'un échauffement, la gestion d'une répétition, une partie en situation de déchiffrage (chef et chœur) et l'enchaînement d'un extrait préparé et maîtrisé par l'ensemble vocal cobaye.
Avec ou sans piano, langue au choix.

CYCLE 3

Cette formation vise à préparer les élèves aux concours de l'enseignement supérieur et peut être envisagée comme l'aboutissement du cursus complet au C.R.R. (D.E.M.).

Conditions d'accès

- Avoir validé le Cycle 2 de Direction d'Ensembles vocaux ou justifier d'une formation similaire dans un autre établissement.
- Avoir validé l'U.V. FM du CEM ou équivalent ou niveau supérieur.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.
- Entrée directe possible en "Parcours Hors Cursus"

Concours d'entrée

- Epreuves d'analyse et commentaire d'écoute
- Epreuve de direction avec un ensemble, incluant une mise en voix et un temps de travail avant filage d'une œuvre préparée à l'avance.
- Epreuve chantée, le candidat devra chanter une mélodie, lied ou air d'opéra de son choix avec accompagnement. Si le candidat n'est pas chanteur, il peut interpréter un œuvre libre instrumentale.
- Entretien avec le jury

Organisation du cycle

- Durée : 2 à 3 ans

(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

Contenus

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante <u>Direction</u> Histoire de la musique vocale, évolution des styles et des techniques en fonction des époques, à travers des documents sonores et vidéo. <u>Gestique</u> Continuité de l'apprentissage des techniques de direction ; travail à la table, avec piano, a cappella avec des chœurs d'adultes ou d'enfants	2 h à 3 h
Complémentaires <u>U.V. d'Écriture</u> : niveau B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. de Culture musicale</u> : niveau B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. de chant lyrique</u> : Fin de premier cycle <u>U.V. Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage) (<i>suivant possibilités</i>)	30 minutes à 3 h par U.V. complémentaire

Évaluation du Module Principal

- Un échauffement vocal collectif
- Une épreuve de travail avec ensemble :
 - déchiffrage avec mise en loge,
 - travail et filage d'une œuvre donnée en amont.
- Un entretien avec le jury

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Direction d'Ensembles vocaux

Conditions d'accès

- Avoir validé le Cycle 2 de Direction d'Ensembles vocaux ou justifier d'une formation similaire dans un autre établissement.
- Avoir validé l'U.V. FM DEM ou en cours.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.

Concours d'entrée

- Epreuves d'analyse et commentaire d'écoute
- Epreuve de direction avec un ensemble, incluant une mise en voix et un temps de travail avant filage d'une œuvre préparée à l'avance.
- Epreuve chantée, le candidat devra chanter une mélodie, lied ou air d'opéra de son choix avec accompagnement.
- Entretien avec le jury

Organisation du cycle

- Durée : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3

(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.) à valider
Module principal de pratique collective	U.V. : Direction de chœur
Module associé de pratique individuelle	U.V. : Accompagnement et réduction au Piano (suivant possibilités)
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. : Chant lyrique, 2 ^{ème} cycle validé U.V. : Ecriture (niveau BEM validé) U.V. : Culture musicale (niveau BEM validé) U.V. : Gestion d'un groupe vocal personnel extérieur U.V. : Observation d'un ensemble professionnel et rapport d'observatoire en fonction d'une problématique identifiée. U.V. : Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux U.V. : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières")

Évaluation du Module principal

- Chanter deux pièces accompagnées au piano, de styles et de langues différents
- Echauffement vocal
- Déchiffrage avec le chœur après mise en loge
- Travail et filage d'une pièce prévue 3 semaines à l'avance
- Lecture et traduction de paroles en anglais, allemand, italien avec préparation et dictionnaire disponible
- Réalisation d'une audition publique d'environ 20' a cappella et accompagnement avec un chœur du Conservatoire ou autre après validation de l'équipe pédagogique
- Entretien avec le jury sur un mémoire synthétisant l'expérience du candidat

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

6. b. Direction d'ensembles instrumentaux

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bon niveau musical (C.E.M. de FM acquis ou en cours, au minimum)
- Entretien de motivation

Objectifs et contenus

- Acquisition des schémas rudimentaires (géographies et styles de battue)
- Approche des principes de base de la technique (posture, gestique, indépendance)
- Se repérer dans une œuvre musicale (principes de travail à la table, au piano, et d'annotations, notions d'harmonie, de langage, etc.)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
- De 1 h à 3 h hebdomadaires

Complément

- Participation à un ensemble vocal et/ou instrumental du Conservatoire en concertation avec l'équipe pédagogique.

Validation

- En interne par contrôle continu (bulletins)

CYCLE 2

Conditions d'accès

- Validation du C1 ou sur évaluation pour les candidats extérieurs

Objectifs et contenus

- Approfondissement des notions abordées en C1
- Travail sur les styles et le son, consolidation du "geste instrumental"
- Découverte de la direction de chœur, en partenariat avec l'enseignant de cette discipline au CRR
- Développement des compétences et pratique régulière devant des ensembles ou avec 2 pianos, au sein du CRR et avec les orchestres amateurs ou professionnels extérieurs

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
- De 1 h à 3 h hebdomadaires

Complément

- U.V. d'orchestration obligatoire (Niveau 1)
- U.V. de culture musicale

Validation

- Epreuve de direction incluant une lecture et un travail d'orchestre devant un jury extérieur + contrôle continu semestriel, délivrant un BEM de direction d'orchestre

CYCLE 3

Conditions d'accès

- Accessibilité sur entretien de motivation, aux étudiants qui ont validés le Cycle 2
- A toute personne ayant déjà une pratique de direction dans une formation instrumentale (associative ou autre) et au prorata des places disponibles
- Vérification des acquis minimum en F.M. (niveau B.E.M.)

Objectifs et contenus

- Formation centrale du cursus visant à développer l'ensemble des aspects nécessaires à une pratique efficiente.

Candidat possédant déjà une pratique artistique de bon niveau : dispenses ou équivalences possibles de certaines Unités de Valeur après examen de son parcours, après validation par la Direction du conservatoire

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 1 à 2 ans
(Une 3^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)
- De 1 h à 3 h hebdomadaires

Disciplines (enseignement à caractère collectif)	Temps hebdomadaire
Dominante (contenu de l'UV) <u>Direction</u> Histoire de l'orchestre, des formations à diriger, des chefs et des écoles de direction au travers de documents écrits, sonores et vidéo. <u>Gestique</u> Apprentissage des techniques fondamentales de direction ; travail de table, avec piano et petit ensemble instrumental¹. Complémentaires <u>U.V. : Ecriture</u> : 1 an validé ou supérieur <u>U.V. : Culture musicale</u> : 1 an validé ou supérieur <u>U.V. : Instrumentation-Orchestration</u> : niveaux 1 et 2 Apprentissage des techniques instrumentales, instrumentation de pièces courtes pour petits ensembles. <u>U.V. : Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage) (suivant possibilités)	2 h à 3 h 1 h à 2 h par complémentaire

Évaluation du Module Principal

- Une épreuve de travail avec une formation²,
- Une épreuve de direction,
- Un entretien avec le jury

¹ En fonction des ressources de l'établissement et du réseau des pratiques, dans des situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs.

² Idem.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Direction d'Ensembles instrumentaux

Cette formation vise à préparer les élèves aux concours de l'enseignement supérieur et peut être envisagée comme l'aboutissement du cursus complet au C.R.R. (D.E.M.).

Conditions d'accès

- Avoir validé le C.E.M. de Direction d'Ensembles instrumentaux ou justifier d'une formation similaire dans un autre établissement.
- Avoir validé l'U.V. FM CEM ou équivalent ou niveau supérieur.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" (durée en fonction du projet).

Concours d'entrée

- Epreuve d'analyse et commentaire d'écoute
- Epreuve de direction avec un ensemble
- Entretien avec le jury

Organisation du cycle

- Durée : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3
(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

Contenus

Modules	Temps hebdomadaire
Principal <u>Direction</u> Histoire de l'orchestre, des formations à diriger, des chefs et des écoles de direction au travers de documents écrits, sonores et vidéo. <u>Gestique</u> Continuité de l'apprentissage des techniques de direction ; travail de table, avec piano et orchestres de formations diverses.	2 h à 3 h
Complémentaires <u>U.V. d'Ecriture</u> : B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. de Culture musicale</u> : B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. d'Instrumentation-Orchestration</u> : niveau 3 (voire aussi niveau 2 si non acquis) <u>U.V. : Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage) (suivant possibilités)	1 h à 3 h par U.V. complémentaire

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal de pratique collective	U.V. : Direction d'orchestre
Module associé de pratique individuelle	U.V. : Accompagnement au Piano, réduction de partitions, déchiffrage
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. : Instrumentation-Orchestration (niveaux 1, 2 et 3) U.V. : Ecriture (<i>niveau BEM validé</i>) U.V. : Culture musicale (<i>niveau BEM validé</i>)
	U.V. : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières")

Évaluation du Module Principal

- Une épreuve de travail avec ensemble
- Une épreuve de lecture (avec pianos ou orchestre)
- Un entretien avec le jury

7 – Écriture-Arrangement

Les cours d'écriture s'adressent aux élèves possédant les bases minimales de FM et désirant développer l'écoute intérieure, assimiler des langages musicaux historiques, approfondir les connaissances analytiques, acquérir un savoir-faire technique spécifique, et s'inscrire progressivement dans une démarche d'invention à partir de l'utilisation de ces éléments de langage.

Les acquis d'écriture musicale sont un atout pour tout musicien aspirant à une véritable pratique autonome.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bonnes connaissances du vocabulaire musical et de ses applications

Organisation du cycle

- 1 à 2 ans max. (1CA1 à 1CA2)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle

Cours avec enseignement d'instrumentation

Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 2

Organisation du cycle

- 2 à 3 ans max. (2CA1 à 2CA3)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle (B.E.M.)

Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 3

Organisation du cycle

- 2 à 3 ans max. (3CA1 à 3CA3)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle (C.E.M.)

Maquette pédagogique

- Projet personnel
- Gravure assistée par ordinateur

Durée du cours : 1 h 30 à 2 h

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Écriture-Arrangement*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 3 ans (noté COP1 à COP3).
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle.
Volume global de 750 heures environ.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales d'Ecriture

Les différents enseignements sont répartis dans trois modules :

Modules	Temps hebdomadaire
Principal	
• Styles XX ^e & XXI ^e siècles	1 h 30 min.
• Autres styles	1 h 30 min.
Associé	
• Culture Musicale (<i>Niveau BEM validé</i>)	1 h 30
• Gravure assistée par ordinateur	En fonction de l'aptitude
Complémentaire	
• Harmonie au clavier	
• Orchestration (<i>niveaux 1 et 2</i>)	

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins semestriels, mises en loge, auditions publiques...)
- Examen de fin de cycle devant **jury externe**

MODULES	LES UNITES DE VALEUR (U.V.)
Module principal	U.V. Styles XX ^e & XXI ^e siècles
	U.V. Autres styles
Module associé	U.V. Culture Musicale
Module complémentaire	U.V. Harmonie au clavier
	U.V. Orchestration
	U.V. Master-class interdisciplinaire

8 - Formation musicale générale "dominante"

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE F.M.

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée (mise en loge et entretien)

Objectifs et contenus

- Approfondir sa technique pour finaliser son enseignement initial
- Se préparer pour un enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté COP1 à COP4).
- Volume global de 750 heures environ.

Maquette pédagogique du Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale

Les différents enseignements sont répartis dans des modules :

- 4 Modules à répartir
(en totalité env. 5 h hebdomadaires qui peuvent être réparties sur la durée du Cycle)

PRINCIPAL	
MODULE 1 « FM »	U.V. Oral (2 h 30 max) U.V. Ecrit (2 h 30 max)
MODULES COMPLEMENTAIRES	
MODULE 2 « PRATIQUE »	U.V. Technique polyphonique au clavier (1 an validé) U.V. Initiation à la technique vocale (1 an validé)
MODULE 3 « THEORIES »	U.V. Ecriture (niveau BEM) U.V. Culture (niveau BEM) U.V. Direction d'Ensemble vocal (1 an validé)
MODULE 4 « PERSONNALISÉ » (au moins 1 an validé)	U.V. à choisir dans la liste - Composition contemporaine (dont studio électroacoustique) - Abord d'une autre esthétique (Jazz, musiques anciennes, traditionnelles ou actuelles) - Abord d'une autre spécialité (danse, théâtre ou cirque) U.V. Gravure assistée par ordinateur (G.A.O.) U.V. Ecole du spectateur
Entretien avec le jury sur les objectifs du candidat.	

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

9 – Jazz

CYCLE 1 Jazz et musiques improvisées

Liste des disciplines possible : Chant, Basse, Contrebasse, Guitare, Batterie, Piano, Saxophone, cuivres et cordes.

Conditions d'accès

Le cursus jazz est destiné à des élèves débutants en jazz, mais non débutants en instrument

Le test déterminera l'accès ou non à ce cursus.

Il comportera les épreuves suivantes :

1. Interprétation d'une pièce au choix avec ou sans improvisation
2. Un test d'évaluation évolutif d'harmonie jazz

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Âge de référence pour ce cycle :
 - 10 ans pour les instruments, débutant en jazz accepté mais niveau instrumental moyen requis
 - 14 ans pour le jazz vocal (après la mue)
- Durée : de 3 à 5 ans maxi
- Temps hebdomadaire de cours : 3 h 30

Maquette pédagogique

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
FM Jazz (trois niveaux) puis Harmonie 1	1 h 30
Ensemble Jazz (Petite formation)	1 h 30
Validation accès 2 ^{ème} cycle Attestation de Fin de Cycle possible	

Cours optionnel (faisant partie du cursus) :

Piano complémentaire (en fonction des places disponibles)

CYCLE 2 Jazz et musiques improvisées

Conditions d'accès

- Obtention du Cycle 1
- Test pour les autres candidats

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 3 h 45

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Harmonie 2	1 h 30
U.V. Ensemble jazz (Petite formation)	1 h 30
Piano ou Batterie complémentaire proposé en fonction des places disponibles	Cours collectifs optionnels

CYCLE 3 Jazz et musiques improvisées

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.
- Test pour les autres candidats

Objectifs et contenus

Le Cycle 3 constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le Conservatoire.

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur ;
- faire preuve d'ouverture vers de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du Cycle :

- Durée : de 1 à 4 ans

Maquette pédagogique du C.E.M. (volume horaire de cours hebdomadaires : 5 h 30)

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental/vocal, individuel	1 h
U.V. Harmonie 3	1 h 30
U.V. Projet artistique	1 h 30
U.V. Histoire du Jazz	1 h 30
Piano ou Batterie complémentaire proposé en fonction des places disponibles Ear training Théâtre (vocal)	Cours collectifs optionnels

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Jazz et musiques improvisées*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4)
- Volume pédagogique global de 750 heures environ
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Jazz

Les différents enseignements sont répartis dans trois modules et une unité d'enseignement :

Modules	Temps hebdomadaire
Principal Interprétation (en groupe) - Projet Artistique	1 h 30
Associé de pratique • Formation dirigée (Big band ou autre) • Pratique individuelle	1 h 30 à 3 h 1 h
Complémentaires • Harmonie • Histoire du jazz • Arrangement (2 niveaux)	1 h 30 1 h 30 1 h 30
Piano ou Batterie complémentaire proposé en fonction des places disponibles Ear training Théâtre (vocal)	Cours collectifs optionnels mais recommandés

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal	U.V. Interprétation en groupe
Module associé de pratique	U.V. Formation dirigée (<i>Big band</i> ou autre)
	U.V. Pratique individuelle
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	U.V. Harmonie
	U.V. Histoire du jazz
	U.V. Arrangement

10 – Maîtrise Opéra (MOP)

La "Maîtrise filière Opéra " permet de découvrir et de développer sa voix au travers de disciplines complémentaires, allant de l'expression corporelle au chant lyrique individuel, sans oublier la pratique d'ensemble, centre de la dynamique de la discipline.

Grâce à une convention entre le *Conservatoire TPM* et l'*Opéra de Toulon* (TPM), les cours peuvent se dérouler sur deux lieux : le *Conservatoire TPM*, Site de Toulon et l'*Opéra de Toulon*.

L'ensemble des cours prépare à l'expérience toujours enrichissante et motivante de monter sur scène et de participer aux spectacles et concerts professionnels de l'*Opéra de Toulon*. Rencontrer des chanteurs lyriques et des chefs d'orchestre à la carrière internationale reste une source d'enrichissement artistique et humain incomparable. Les enfants peuvent s'épanouir et développer leur expérience grâce à une équipe pédagogique engagée et spécialiste de sa discipline. L'effectif de cette Maîtrise est limité à 40 enfants au maximum par année scolaire.

CYCLE 1 Maîtrise Opéra

Conditions d'accès

- Âge : 9-11 ans (Groupe 2)
- Sur audition en fin d'année scolaire précédente
Pas de possibilité d'auditionner en septembre

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité. Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM* et *Opéra de Toulon*)

Organisation du cycle

- Durée : 3 à 4 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Chœur	1 h 30
Expression corporelle	1 h
Chant individuel ou par petit groupe MOP	30 mn à 1 h 15 (1 à 4 élèves)
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1 h 30 à 2 h suivant type de cours <i>NB : Une seule année de redoublement</i>
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur Audition interne)
Discipline complémentaire conseillée (1 an au moins <i>suivant places disponibles</i>) (<i>sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental</i>) Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin	0 h 30
Après audition en fin d'année scolaire, passage ou non en Cycle 2 Attestation de Fin de Cycle possible	

CYCLE 2 *Maîtrise Opéra*

Conditions d'accès

- Direct pour les élèves issus du Cycle 1 après audition de fin d'année scolaire et sauf avis contraire de l'équipe pédagogique
- Pour les nouveaux élèves, admission sur audition :
 - en **fin d'année scolaire** pour l'année suivante.
 - Pas de possibilité d'auditionner en septembre.

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité.

Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM et Opéra de Toulon*)

- **Âge : 5^{ème} à 1^{ère} (12-16 ans) (Groupe 3) la dernière année concerne les élèves qui ont 16 ans durant l'année scolaire.**

Organisation du cycle

- Durée : 4 à 5 ans

Enseignements	Temps hebdomadaire
Chœur	1 h 30
Expression corporelle	1 h 15
Chant individuel ou par petit groupe MOP	30 mn à 1 h 15 (1 à 4 élèves)
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1 h 30 à 2 h suivant filière <i>NB : Une seule année de redoublement</i>
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur audition interne)
Discipline complémentaire conseillée (1 an au moins <i>suivant places disponibles</i>) (<i>sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental</i>) Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin	0 h 30
Evaluation finale Un B.E.M. peut être délivré (*)	

**** la F.M. en "MOP"**

Les élèves ne sont pas en cycle car la progression n'est pas linéaire.

Seuls les élèves en "F.M. Chanteurs" ou en Formation Musicale générale peuvent avoir une évaluation par Cycle pour cette discipline.

Groupe 2 :

Contenus (a minima)

- Ecoute et reconnaissance d'intervalles (mélodiques et harmoniques)
- Majeur et mineur
- Utilisation du chant au maximum
- Canons
- Rythmes (corporel, sur la marche)
- Passage au codage écrit en fin d'année

L'évaluation est continue sur appréciation

L'objectif est d'arriver, au bout du parcours, en équivalence avec la fin de Cycle 1 "FM-Chanteurs"

Groupe 3 :

- Objectif pour ceux qui ont suivi l'intégralité des années de FM MOP, d'atteindre une équivalence à la fin du Cycle 2 "FM-Chanteurs".

Pour les élèves en F.M. MOP qui quitteraient à tout moment la formation, ou bien à l'issue de la dernière année, l'enseignant de F.M. pourra proposer un niveau de transfert vers la "F.M. chanteur" ou traditionnelle en fonction des acquis de l'élève.

Le passage entre les Groupes est soumis à une audition de contrôle individuelle en fin d'année scolaire et au regard et à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Sont pris également en compte les acquis de l'élève, son implication, son travail, sa motivation, son engagement au cours des productions etc...

Tout élève qui ne donnera pas sur scène un résultat satisfaisant ne sera pas maintenu dans la formation après avis de l'équipe pédagogique.

(*) Evaluation de B.E.M.

- Être inscrit en classe de Chant lyrique, 1^{er} Cycle acquis
- Avoir validé un niveau de 2^{ème} Cycle de F.M.
- Avoir au moins trois années d'ancienneté en Maîtrise
- Avoir participé à au moins 3 concerts de la Maîtrise
- Avoir participé à une production d'Opéra

Sinon en fin de cursus, une attestation peut être délivrée précisant le parcours individuel de l'élève.

Passage en classe de Chant lyrique

A l'issue de la formation, les élèves souhaitant intégrer le cursus de chant lyrique

doivent passer l'audition d'entrée pour estimer en quel Cycle l'élève serait intégré.

En cours de formation Groupe 3, les élèves souhaitant suivre en double le cursus chant lyrique pourront le faire après audition d'entrée dans la discipline. Le temps pédagogique en cours de chant s'additionnera alors (par exemple 1CA1 30 mn + 30 mn., Chant MOP)

Les enfants sont rémunérés par l'Opéra comme des professionnels, à partir des répétitions scéniques, et doivent donc répondre aux conditions de résultat pour participer aux représentations.
Dans le cas où l'élève ne présente pas une implication suffisante, une remise en question du parcours voire une exclusion pourra être prononcée.

11. Musiques actuelles amplifiées (M.A.A.)

Liste des instruments possibles : Chant, Guitare, Clavier, Guitare basse, Batterie

Découverte des Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Entrée sur test
- Âge : à partir de 10 ans

Objectifs et contenus

Aborder les bases des M.A.A. : mouvement, danse, ressenti de la pulsation, tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, écoute, structure, culture, rôle des instruments dans le groupe.

Le corps et la voix comme outil, comme instrument de base.

Organisation

- 4 à 5 élèves par cours
- 1 an d'observation

CYCLE 1 Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Entrée sur test
- Âges de référence pour ce cycle : 10 ans pour les instruments.
Débutant en M.A.A. accepté, niveau instrumental moyen souhaité, pour le chant, après la mue.

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une orientation, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (présentation obligatoire en 1CA3)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 1 h 30 et 3 h 30.

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Formation Musicale spécifique aux MAA (<i>optionnel</i>)	1 h 30
Pratiques collectives dirigées (voir liste établie chaque année)	1 h à 1 h 30
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Conseil de classe en fin de Cycle 1 pour les internes
- Entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective (un des objectifs du Cycle 1 qui est simplement renforcé en Cycle 2)

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, réappropriation du répertoire amenant à développer un langage plus personnel et un univers de plus en plus singulier, sensibilisant aux principes de création, de composition.

Les élèves chanteurs doivent être capables à la fin de ce cycle de s'accompagner, de manière simple au piano ou à la guitare. (Créneaux possibles auprès de la professeure de piano MAA).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (obligation de se présenter 2CA3)
- Temps hebdomadaire de cours de 4 h 30 à 6 h

Maquette pédagogique du BEM

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Formation Musicale (<i>optionnel mais nécessaire pour obtention du B.E.M.</i>)	1 h 30
U.V. Pratique collective	2 h
U.V. Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) (cours collectif)	1 h 30 par quinzaine
U.V. de piano complémentaire ou guitare complémentaire pour les élèves chanteurs (<i>si places disponibles</i>)	
Orchestre (<i>facultatif</i>) (les élèves sont sollicités pour participer à divers projets du CRR, avec ou sans l'orchestre. Cette ouverture fait partie de leur formation). Module voix (<i>facultatif</i>) (le module voix est un créneau proposé aux élèves qui chantent dans les ateliers - lead ou chœurs – sans suivre de cours de chant mais qui souhaitent avoir ponctuellement des conseils)	

Dans le cadre d'une pédagogie de groupe dispensée par l'enseignant d'instrument, le temps de cours peut être porté à 1 h 30 pour 3 élèves au lieu des 45 mn hebdomadaires.

CYCLE 3 Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.
- ou entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (obligation de se présenter en 3CA3)
- Le volume global de la formation représente environ 500 heures.
- La pratique d'instruments complémentaires est conseillée.

Maquette pédagogique du CEM

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h
U.V. Culture musicale et analyse	1 h 30
Pratiques collectives	1 h 30
U.V. Musique assistée par ordinateur (M.A.O.) (cours collectif)	1 h 30 par quinzaine

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée (dominante, test de F.M. et M.A.O. pour les élèves externes).

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- La pratique d'instruments complémentaires est conseillée
- Durée : de 2 à 3 ans
- Volume global de 650 heures environ.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales M.A.A.

Modules	Temps hebdomadaire
Principal d'interprétation • Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant • Pratiques collectives (accompagnement du projet personnel)	1 h 1 h 30
Complémentaire de Formation et de Culture musicales • Culture musicale et d'analyse • Formation musicale • Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) par quinzaine	1 h 30 par cours

Les différents enseignements sont répartis dans deux modules :

1. Module principal d'interprétation = 2 unités d'enseignement (U.V.)
2. Module complémentaire de Formation et de Culture musicales = 4 unités d'enseignement (U.V.)

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (U.V.)
Module principal d'interprétation	U.V. Projet personnel
Module complémentaire de formation et de culture musicale	U.V. Formation musicale spécifique U.V. Culture musicale et analyse MAA (rédaction d'un mémoire ; un seul valide les U.V. de C.E.M. ou du D.E.M. pour les internes) U.V. Musique assistée par ordinateur

12 - Musiques anciennes

CYCLE 1 *Musiques anciennes*

Mise en place des premiers repères par la découverte du répertoire de la Renaissance au Baroque.

Conditions d'accès

- Pour les débutants : acceptation selon âge, profil et objectif des candidats après rencontre-test avec l'équipe avant la reprise des cours.
- Pour le chant musique ancienne : sur audition.
- Pour les non-débutants : concours d'entrée avec morceau au choix (sauf clavecin, pièces imposées)

Objectifs et contenus

- Construction de la motivation et de la méthode
- Acquisition des compétences techniques de base
- Découverte du répertoire spécifique à la musique ancienne
- Premier contact avec les pratiques collectives du département

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h et 3 h 30.

Maquettes pédagogiques

Discipline Clavecin	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1 h à 2 h	
Pratique Collective à partir de 1CA3 Musique de chambre + Basse Continue	1 heure comprenant Musique de Chambre et Basse Continue = 30 min + 30 min à organiser en continuité	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Luth	Temps hebdomadaire	
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective à partir de 1CA3	1 h	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Flûtes à bec	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1 h	

Discipline Viole de gambe	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1 h	

Discipline Chant	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs, en fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective	1 h hebdomadaire effectuée par sessions	Selon les projets de la classe de chant musiques anciennes ou autre pratique après accord équipe pédagogique (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Validation du Cycle 1 :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation des disciplines FM

CYCLE 2 *Musiques anciennes*

- Approfondissement du travail technique acquis en premier Cycle
- Approche de l'ornementation, des traités musicaux et des techniques spécifiques à chaque instrument
- Pratique de la musique d'ensemble spécifique à la musique ancienne

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- En interne après validation du Cycle 1
- En externe : sur audition et après étude du projet du candidat
Pièces au choix du candidat (sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Développement artistique et musical personnel
- Acquisition de l'autonomie
- Appropriation du langage musical
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5)
- Temps hebdomadaire de cours compris 3 h 45 + événements du département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental (individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant)	45 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	2 h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs En fonction du niveau et des objectifs	
U.V. Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
<i>Pour tous</i>	Au moins 1 projet	1 par an toute la durée du cycle Et/ou projets ponctuels du conservatoire (Cf. liste des pratiques collectives du département)
<i>Musique de Chambre</i>	1 h ou plus hebdo	A choisir parmi :
Chant musique ancienne		Projets chant musique ancienne et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Flûte à bec		<i>Consort de flûtes</i> (à partir 2CA3) et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Clavecin		Basse Continue 30' individuel + 30' groupe et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Luth		Basse Continue 30' individuel + 30' groupe et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Viole		<i>Consort de violes</i> et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)

Option libre pour tous (sauf clavecinistes) : initiation à la Basse Continue en cours collectif.

Validation du BEM :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation FM

CYCLE 3 *Musiques anciennes*

- Consolidation d'acquis pour un discours musical fluide et expressif
- Affirmation d'une autonomie artistique, d'une identité musicale et du sens de la curiosité
- Capacité à s'orienter et s'intégrer dans un milieu amateur ou professionnel

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- *En interne* : après validation du BEM "Musiques Anciennes"
- En externe* : sur audition et après étude du projet du candidat
(Pièces au choix du candidat, sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Maîtrise du langage musical et de la technique instrumentale
- Connaissance des styles, traités, ornementsations...
- Autonomie et capacité à mener un projet artistique
- Autonomie dans le travail d'ensemble

Organisation du cursus

- Entre 2 et 4 ans notés 3CA1 à 3CA4
- Temps de cours hebdomadaire : 5 h + évènements du Département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h par élève	
U.V. Formation Musicale	2 h	REGIME « GENERAL » U.V. CEM Instrumental à valider
U.V. Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
<i>Pour tous</i>	Au moins 2 Projets	2 sessions par an toute la durée du cycle et/ou projets ponctuels du Conservatoire et/ou pour les chanteurs : projets de la classe de chant musique ancienne (Cf. liste des pratiques collectives du département)
<i>Musique de Chambre</i>	1 h ou plus hebdo	Valider au moins 1 an l'U.V. « Musique de chambre » dans l'ensemble du cycle par une prestation publique ?
U.V. Erudition Musique Ancienne		Au moins 1 année
U.V. Complémentaire optionnelle	2 h ou par sessions	Liste : Basse Continue Improvisation Autre en accord avec l'équipe

Validation du C.E.M. :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation des disciplines FM et Erudition

CYCLE d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musiques anciennes*

- Affirmation de la personnalité et de la sensibilité artistiques
- Apprentissage de la méthodologie de recherche
- Précision du projet artistique personnel

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- *En interne et externe* : par concours d'entrée et entretien avec le Jury
- Niveau demandé : B.E.M. minimum validé ou sur dérogation

Objectifs et contenus

- Confirmation de sa personnalité musicale, de sa capacité à imaginer et à mener son projet personnel
- Perfectionner le lien « technique-interprétation »
- Renforcer la pratique personnelle et autonome
- Développer le sens de l'entreprise

Organisation du cursus

- Entre 2 et 4 ans notés COP1 à COP4

Maquette pédagogique du Diplôme d'Etudes Musicales "Musiques anciennes"

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement (instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant)	1 h 30 par élève	Validation : Récital de fin de Cycle entre 20 et 30 minutes
U.V. Formation Musicale	2 h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs En fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL » U.V. FM du DEM Instrumental à valider
U.V. Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
<i>Pour tous</i>		3 sessions par an toute la durée du cycle et/ou projets ponctuels du Conservatoire et/ou pour les chanteurs : projets de la classe de chant musique ancienne
<i>Musique de Chambre</i>	1 h ou plus hebdo	Valider au moins 1 an l'U.V. « Musique de chambre » dans l'ensemble du cycle par une prestation publique
U.V. Erudition Musique ancienne		Niveau CEM
U.V. Complémentaires obligatoires	2 h ou par Sessions	A choisir : Basse Continue pour Luth et Clavecin Improvisation Musique Ancienne (optionnel pour Luth et Clavecin) (Cf. liste des pratiques collectives du département)

13 - Musique de Chambre

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales (cordes, bois, cuivres, chant, piano, harpe, guitare et percussions) à partir de la 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, la musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens (généralement de 2 à 10).

A la différence d'un ensemble orchestral, chacun exécute une partie différente, à la fois soliste et dépendante des autres sans le concours d'un chef d'orchestre.

Cet apprentissage développe donc les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, de partage.

Voici les propositions présentées pour une meilleure adaptation de la musique de chambre dans l'ensemble des cursus et d'une remise en place d'un DEM de musique de chambre tel que proposé par les établissements du territoire national :

Dans la mesure du possible, et en fonction des instruments et du répertoire, il s'agira de privilégier les formations « standard ».

L'enseignement est divisé en :

- **Un degré d'initiation à la musique de chambre (facultatif), accessible en milieu de 2^{ème} cycle (2CA3 et 2CA4)**
- **Deux situations en éléments complémentaires de la dominante instrumentale ou vocale :**
 - Cycle 3 (U.V. du C.E.M.)
 - Cycle COP (U.V. du D.E.M.)
- **Le Cycle COP à dominante "Musique de chambre"**
Obtention d'un D.E.M. « Musique de chambre »

<i>Initiation à la Musique de Chambre (élèves de Cycle 2)</i>
--

Ce dispositif est facultatif. Il est destiné aux élèves particulièrement motivés qui souhaitent bénéficier d'une expérience dans ce domaine avant de l'aborder en Cycle 3.

Il pourra être remplacé en participant à des ensembles de classe (ce qui ne dispensera en aucun cas des pratiques d'orchestre).

Cette initiation est une composante obligatoire en 2^{ème} Cycle en Classe à Horaires Aménagés dominante "Musique de chambre".

Sinon il concerne les élèves Instrumentistes et chanteurs en musique de chambre ou en chœur (1 par voix) en 2CA3 et 2CA4 sur Pôles Ouest, Est ou Centre.

Conditions d'accès

- Instrumentistes : 2CA3 et 2CA4 (*une dérogation d'anticipation, pour un élève en 2CA2 particulièrement avancé, peut être proposée par l'enseignant de sa discipline dominante si cela est justifié et donc validé par la direction du Conservatoire*)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 45'
- Répétition par groupe et en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins) : 45', fortement conseillé, (*suivi administratif exigé par les Sites*)

Durée

- Travail préparé dans un temps de 10 cours et validé sous forme de présentation publique en présence d'un membre de la direction du conservatoire.
- **Pratique une fois par an a minima dans le temps du Cycle 2**
et renouvelable autant de fois que la formation le désire soit un total possible de 3 fois dans l'année)
Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Evaluation

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
Cet élément constitutif du BEM est validé par assiduité pendant une année scolaire minimum.

Musique de Chambre (élèves en Cycle 3 instrumental)
U.V. complémentaire du C.E.M.

Concerne les élèves de 3CA1, 3CA2, 3CA3

Conditions d'accès

- Instrumentistes : automatique dès la 1^{ère} année du Cycle 3
- Chanteurs : musique de chambre ou chœur 1 par voix dès la 1^{ère} année du Cycle.

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1 h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1 h/minimum par semaine obligatoire (suivi administratif effectué par le Sites)

Durée

- 2 ans (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).
Pratique obligatoire dans le temps du Cycle 3 instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du CEM nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 10', maximale 15'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Musique de Chambre (élèves en COP Instrumental) U.V. complémentaire du D.E.M.
--

Concerne les élèves de COP1, COP2, COP3
cours dispensé exclusivement sur le Site de Toulon

Conditions d'accès

- Sur obtention d'une "Mention très bien" à l'examen de musique de chambre Cycle 3
- Automatique dès la 1^{ère} année du cycle COP (instrumental ou vocal)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1 h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1 h minimum par semaine obligatoire (suivi administratif effectué par les Sites)

Durée

- Ce Cycle a une durée nominale de 2 ans. (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).
Pratique obligatoire dans le temps du C.O.P. instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du Cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du CEM nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de Cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 15', maximale 20'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

CYCLE d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musique de Chambre*

Cursus qui s'adresse à une formation constituée et déterminée à obtenir ce Diplôme d'Etudes Musicales spécifique.

Préalable

- Les candidats doivent être **titulaires d'un D.E.M. instrumental ou de l'U.V. dominante** ou équivalent (conservatoires étrangers) instrumental ou vocal.

Conditions d'accès

- *En interne :*
 - Directement sur obtention d'une Mention très bien à l'examen de musique de chambre du Cycle COP instrumental
 - Sur audition d'entrée et après avis favorable de l'équipe pédagogique et de la Direction du Conservatoire (nature des épreuves identique à l'externe)
(Dans ce cadre les formations de type « duetto » ou « sonate » sont recevables si les candidats ont satisfait, dans le cadre de leur D.E.M. instrumental, à une formation plus élargie).
- *En externe :*
Nature des épreuves :
 - Interprétation d'une œuvre au choix du répertoire de musique de chambre, ou d'un extrait. Durée : 10' environ.
 - Entretien avec le Jury décrivant le projet du/des candidat(s).

L'étudiant qui souhaite se présenter en individuel, devra constituer lui-même son groupe pour le concours.

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1 h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins) 2 h à 3 h/minimum par semaine obligatoire (suivi administratif effectué par les Sites)

Durée

- Le cycle spécialisé se compose de deux années notées COP1 et COP2 et divisées en 4 semestres. Chaque semestre devra être évalué par une prestation publique.

En fin de deuxième année chaque groupe ou étudiant se présente à l'examen dans la formation de son choix (formation du concours d'entrée ou autre) selon son projet.

En cas de non réussite au D.E.M., une troisième année pourra être accordée par le directeur, sur avis de la commission d'orientation du conservatoire et seulement à titre exceptionnel.

Contenu, répertoire

Etude du répertoire associé à la formation présentée au moment du concours d'entrée et participation à d'autres formations de musique de chambre durant le parcours, selon les projets initiés par les professeurs et les propositions des étudiants.

Chaque ensemble construit son répertoire avec l'aide de son professeur référent.

En association avec la Culture musicale :

Des « Journées lecture » devront être organisées. Elles seront accompagnées d'une conférence sur l'esthétique et le style de la période des pièces abordées.

Des concerts commentés seront proposés au public autour des pièces interprétées par les groupes d'étudiants.

Les étudiants du C.O.P. de Musique de chambre bénéficient des modules complémentaires ouverts aux étudiants de troisième cycle du *Conservatoire TPM*.

Evaluation

Le DEM de Musique de Chambre se déroule pendant 2 années scolaires puis est validé ou non avec un passage d'examen de fin de cycle. Un jury de personnalités est invité pour l'occasion.

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet impérativement d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.

L'assiduité et la participation aux différents événements proposés par les professeurs durant les 4 semestres d'étude est prise en compte dans l'attribution du D.E.M.

- L'évaluation de fin de cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des œuvres du répertoire ou extraits d'esthétiques différentes, dont une faisant appel à une écriture (voire forme) non normalisée (durée minimale de l'épreuve minimum 30') devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Le programme devra impérativement être validé en amont par le Directeur du Conservatoire.

Le D.E.M. est attribué à chaque membre du groupe ; une mention de groupe pourra distinguer les formations les plus performantes.

Si des candidats souhaitent se présenter sur plusieurs formations, ils devront y consacrer le temps en conséquence.

Le diplôme précisera en détail chaque formation qui a satisfait aux épreuves.

Par contre, il n'est pas possible de faire un mixte dans un seul programme, il s'agira de deux présentations différentes. Chaque formation fait l'objet d'un passage indépendant.

Rappel descriptif des formations de type « standard »

- Cordes : du trio au sextuor (voir octuor...)
- Cordes avec piano : du trio au quintette (voir plus...)
- Vents : trio d'anches, quatuor et quintette (voir plus...octuor...), quatuor de saxophones
- Cuivres : trio (cor, trompette, trombone), quatuor, quintette (voir plus...) quatuor de trombones, de cors...
- Mixtes : cordes et vents, bois et cuivres, cordes + bois + cuivres avec ou sans piano, harpe, percussion, guitare, accordéon, etc.
- La voix peut être intégrée dans l'ensemble de ces formations ou se présenter en ensemble vocal (un chanteur(se) par partie, toujours non dirigé !).

En ce qui concerne les formations de chambre de type « musique ancienne et baroque », elles peuvent rentrer dans l'ensemble du dispositif tel que présenté ci-dessus, dès le 3^{ème} cycle (incluant l'ensemble des instruments concernés et la voix, ainsi qu'un répertoire adapté).

Pour plus de précisions, se référer aux pages du département de Musiques Anciennes

14 - Musiques traditionnelles/Musiques du monde

INITIATION *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Conditions d'accès

- CP (6 ans) ou CE1 (7 ans) sauf le tango

Objectifs et contenus

Être en Initiation, c'est goûter à la matière artistique, de manière concrète, avec l'instrument de son choix.

Le cours d'initiation permet à l'enfant d'ouvrir et d'affiner ses perceptions, d'éduquer son écoute, de mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique, de pratiquer le chant en groupe, éventuellement de réaliser des activités corporelles et des activités d'expression artistique. Par ce biais, il entre également en contact avec la diversité artistique proposée au Conservatoire.

L'objectif de cette année de sensibilisation, de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

NB : L'année d'initiation musique peut être élargie à une pratique corporelle, conduite en partie par des enseignants de danse.

Organisation

- Durée de la phase : 1 an non renouvelable (sauf pour les élèves de CP pas prêts pour entrer en Cycle 1)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h et 2 h 30.

Maquette pédagogique

Les enfants sont encadrés par une équipe d'enseignants qui leur proposent un contenu artistique situé dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage.

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 mn (pédagogie de groupe possible)
Chant choral pour les CE1 (7 ans) et plus ou Chant traditionnel collectif ou Ensemble de percussions	45 mn

Évaluation

Avis collégial des enseignants sur les aptitudes de l'enfant à entrer en Cycle 1.

CYCLE 1 Musiques traditionnelles/Musiques du monde

Les premiers apprentissages sont aussi accessibles aux adultes (pas de limite d'âge) mais dans la limite des places disponibles. Les élèves sont considérés comme adultes à partir de 16 ans. Les enfants restent prioritaires.

Conditions d'accès

- Âges de référence pour débiter ce cycle :
 - 7 ans (CE1) pour les élèves issus du Pré-Cycle1 avec avis favorable du professeur
 - 8 ans (CE2) pour les instruments
 - après la mue pour le chant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans max.
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h 30 et 3 h 45

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Pratique collective	1 h à 2 h
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.

Les objectifs de ce cycle sont d'acquérir des méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet au musicien d'évoluer dans les différents langages musicaux et de développer des démarches analytiques ; d'aborder des répertoires diversifiés en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle, sens musical.

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Pratique collective	1 à 3 heures (formation dirigée ou non)

- Durée du cycle 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 45 et 6 h 15, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masters-classes... organisés par le conservatoire.

Considérations particulières

Musiques Arabo-Andalouse : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer un cursus à partir de ce 2^{ème} cycle : cursus musiques traditionnelles « généraliste » : HAWZI (chant et instrument), populaire (chant et instrument), chant traditionnel et/ou populaire, instrument : luth ou violon ou mandoline ou guitare ou percussions. Ce cycle est composé de deux cours individuels, sur chacun des instruments, de trente minutes hebdomadaires, et d'une séance de pratique collective d'1 h 30 à 2 heures.

Musiques Cubaines : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer une spécialisation à partir de ce 2^{ème} cycle : musique populaire et/ou musique traditionnelle, percussion et/ou chant. Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de culture musicale d'une heure et d'une séance collective de 1 à 2 heures.

Galoubet-tambourin : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de formation musicale.

L'ensemble de tambourinaires est une pratique collective obligatoire.

Guitare Flamenca : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'une séance de pratique collective

Harpe celtique : cours instrumental et pratique collective.

CYCLE 3 Musiques traditionnelles/Musiques du monde

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans la finalité d'accéder à une pratique autonome.

Les objectifs consistent en une acquisition structurée des connaissances et un approfondissement des techniques instrumentales ou vocales. La finalité est une intégration dans la pratique musicale en amateur.

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1 h hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 heure
U.V. Culture Musicale	Selon les disciplines.
U.V. Pratique collective	2 à 4 heures (formation dirigée ou non)

Considérations particulières

Musique Arabo-Andalouse

Cycle composé de deux cours individuels de trente minutes hebdomadaires chacun, et d'une séance de pratique collective d'une heure trente.

Musiques Cubaines

Cycle composé d'un cours individuel de trente minutes hebdomadaires, d'un cours de culture musicale d'une heure, et d'une séance collective d'une à deux heures.

Galoubet – Tambourin

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

Guitare Flamenca

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

Tango

TROISIEME CYCLE (Année d'Initiation)

Cette année permet à l'élève de réfléchir à son orientation soit vers une pratique en amateur autonome (3^{ème} cycle conclu par un Certificat d'Etudes Musicales), soit vers une orientation professionnelle (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial conclu par un Diplôme d'Etudes Musicales). Dans le cadre de cette discipline, c'est aussi le temps pour l'élève d'acquérir une expérience d'une esthétique musicale particulière qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Un cours d'ensemble d'une heure trente minutes hebdomadaire est dispensé. La participation aux diverses auditions de la classe est obligatoire.

L'évaluation est continue tout au long de l'année et celle-ci se termine par le choix de l'orientation : vers un troisième cycle court ou un troisième cycle spécialisé.

TROISIEME CYCLE

La durée de ce cycle est comprise entre une et deux années.

Il est composé d'un cours d'ensemble d'une heure trente minutes.

L'évaluation est continue tout au long du cycle et celui-ci se termine par un examen de fin de cycle (composé d'un programme commun à jouer de mémoire, donné six semaines ouvrées avant l'examen) qui délivre le Certificat d'Etudes Musicales.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE <i>Musiques traditionnelles/Musiques du monde</i>
--

Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation, par la dispense d'un cours hebdomadaire d'une heure et quart.

Conditions d'accès

➤ L'accès à ce cycle dont la durée est comprise entre une et trois années, est réservé aux élèves dont les compétences, dans la discipline dominante choisie, ont été vérifiées à l'issue d'épreuves sélectives.

Ce concours d'entrée est composé d'un programme imposé donné huit semaines auparavant et d'un entretien avec le jury.

Organisation du cycle

Le diplôme terminal, est constitué d'Unités de Valeur

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Musiques traditionnelles et du Monde

Considérations particulières

Musiques Arabo-Andalouse

Module principal de pratique individuelle :

- U.V. d'instrument principal
Un programme composé d'une ou plusieurs pièces libres et imposées, instrumentales et vocales, du répertoire constitue l'examen de l'U.V. de l'instrument
- U.V. de second instrument ou de chant

Module associé de Pratique Collective :

- U.V. de Reproduction-exploitation

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- U.V. de Commentaire d'écoute
- U.V. Master-class interdisciplinaire

Musiques Cubaines

Module principal de pratique individuelle :

- U.V. d'instrument principal
Le programme est composé de plusieurs pièces libres (deux minimum) du répertoire, dont une éventuellement dansée.
- U.V. de second instrument ou de chant

Module associé de Pratique Collective :

- U.V. de Reproduction-exploitation
- U.V. de direction d'ensemble
- U.V. d'accompagnement de danse (facultatif)

Module complémentaire de Formation et Culture musicales

- U.V. de Commentaire d'écoute
- U.V. d'exposé sur un sujet au choix
- U.V. Master-class interdisciplinaire

Galoubet - tambourin

Module principal de pratique individuelle :

Un programme éclectique et composé d'œuvres libres et imposées (dont une au moins sera une

création d'une œuvre avec chant, danse et orchestration) constitue l'examen de pratique instrumentale.

- U.V. d'Interprétation

Module associé de Pratique collective :

- U.V. de Création
- U.V. d'Ensemble de tambourinaires (pratique obligatoire)

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- U.V. de Commentaire d'écoute
- U.V. Master-class interdisciplinaire

Guitare Flamenco

Module principal de pratique individuelle :

- U.V. d'Interprétation
Un programme éclectique représentatif de l'esthétique de la discipline, d'une durée de 30 minutes maximum composé de plusieurs pièces de style et d'esthétique différents (techniques alzapua, tremolo, picado, rasgado, etc...) constitue l'examen de l'U.V. de l'instrument.

Module associé de Pratique Collective :

- U.V. de techniques d'accompagnement de la danse et du chant flamenco : accompagnement d'un chant non rythmé et d'un chant rythmique

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- U.V. d'Erudition musicale (1ère année)
- U.V. d'Histoire des musiques traditionnelles et musiques du monde (rédaction et soutenance d'un court mémoire au choix du candidat).
- U.V. Master-class interdisciplinaire

Tango

Module principal de Pratique individuelle :

Une prestation de trente minutes constitue l'examen du module de Pratique individuelle.

- U.V. d'Interprétation

Module associé de Pratique collective :

- U.V. de Création d'une œuvre contemporaine (dans l'esthétique tango) seul ou en ensemble.
Travail avec comédiens, danseurs, circassiens, techniciens du spectacle.

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- U.V. de Commentaire d'écoute
- U.V. de Formation Musicale (niveau C.E.M.)
- U.V. Master-class interdisciplinaire

A - MODALITÉS D'ÉVALUATION – DIPLÔMES

L'évaluation, partie intégrante du dossier de l'élève, a pour fonction de situer l'élève, de suivre son orientation tout au long de sa scolarité, et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées.

L'évaluation annuelle porte sur la réalisation des objectifs fixés et mis à jour par l'équipe pédagogique.

Une réorientation pourra être envisagée ou conseillée vers une autre filière à l'intérieur ou hors de l'établissement.

L'évaluation de l'élève s'effectue selon trois modes opératoires :

1. Contrôle continu comprenant :
 - Les commentaires oraux et écrits de l'enseignant lors de chaque cours
 - Les bulletins scolaires semestriels (avec ou sans contrôle continu intra-cycle devant jury)
 - La participation en tant que spectateur aux manifestations locales ou hors TPM.
2. Pour la fin des cycles :
 - En 1^{er} cycle, les jurys sont constitués en interne sauf cas particulier.
 - Pour les autres cycles : examen devant jury externe pour la dominante voire les autres disciplines complémentaires (et conseil de classe interne si nécessaire).

MUSIQUE

NIVEAU MUSICAL	Echéance pédagogique
Eveil Artistique GSM	Avis des enseignants
Initiation CP	Avis des enseignants
<i>1^{er} Cycle Année 1 (1CA1)</i>	
1CA2	Examen de Fin de Cycle 1 lorsque l'élève est prêt
1CA3	
1CA4	
1CA5	
<i>2^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)</i>	Examen de Fin de Cycle 2 (composantes du BREVET D'ÉTUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
2CA2	
2CA3	
2CA4	
2CA5	
<i>3^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)</i>	Examen de Fin de Cycle 3 (composantes du CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
3CA2	
3CA3	
3CA4	
<i>Cycle d'Orientation Professionnelle COP1 (sur examen d'entrée)</i>	Durant le cycle : prestations
COP2	Prestations durant le cycle, Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt DIPLOME D'ÉTUDES MUSICALES
COP3	
COP4	

DANSE

NIVEAU CHOREGRAPHIQUE	Echéance pédagogique
Eveil (GSM)	
Initiation CP	
Initiation CE1	
<i>1^{er} Cycle Année 1 (1CA1) (âge : 8 ans)</i>	5 années maximum dans le Cycle
1CA2	Examen de Fin de Cycle 1 lorsque l'élève est prêt
1CA3	
1CA4	
1CA5	
<i>2^{ème} Cycle Année 1 (2CA1) (âge : 11 ans)</i>	
2CA2	5 années <i>maximum</i> dans le Cycle Examen de Fin de Cycle 2 lorsque l'élève est prêt (BREVET D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES)
2CA3	
2CA4	
2CA5	
<i>3^{ème} Cycle Année 1 (3CA1) (âge : 14 ans)</i>	
3CA2	5 années <i>maximum</i> dans le Cycle Examen de Fin de Cycle 3 lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES)
3CA3	
3CA4	
3CA5	
<i>Cycle d'Orientation Professionnelle COP1 (sur examen d'entrée) (âge : 14 ans)</i>	Durant le cycle : prestations
COP2	4 années maximum dans le Cycle Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES)
COP3	
COP4	

THÉÂTRE

NIVEAU THEATRAL	Echéance pédagogique
INITIATION	Evaluation continue
<i>1^{er} Cycle Année 1 (1CA1)</i>	Attestation de Fin de Cycle 1
1CA2	
<i>2^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)</i>	Examen de Fin de Cycle 2 lorsque l'élève est prêt (BREVET D'ÉTUDES THÉÂTRALES)
2CA2	
2CA3	
<i>3^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)</i>	Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉÂTRALES)
3CA2	
3CA3	
<i>Cycle d'Orientation Professionnelle COP1 (sur examen d'entrée)</i>	Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME D'ÉTUDES THÉÂTRALES)
COP2	
COP3	
<i>Classe PREPA CPES1 (sur concours d'entrée)</i>	Durant la filière 2 ans maximum : prestations Attestation d'assiduité
CPES2	

1 - Barèmes de notation utilisés pour les bulletins scolaires (Contrôle continu) et/ou les examens

▪ Pour la Musique, la Danse, le Théâtre et le Cirque

Note sur 20	Appréciation
$x < 8$	Niveau général insuffisant
$8 < x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 < x < 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 < x < 15$	Bon niveau
$15 < x$	Très bon niveau

En Formation Musicale, des coefficients sont appliqués à chaque semestre suivant les cycles.

Selon la qualité des dossiers ou des prestations, des mentions peuvent être attribuées aux élèves :

- Assez Bien (de 12 à 13,99)
- Bien (de 14 à 15,99)
- Très Bien (de 16 à 17,99)
- Très Bien avec Félicitations (de 18 à 20)

NB : l'absence de mention doit aussi être considérée comme un indicateur.

Tableau des coefficients et notes éliminatoires en Formation Musicale

Items :

- Domaine de l'Oreille /20
- Domaine du Rythme /20
- Domaine Théorique /20
- Synthèse (Investissement et motivation de l'élève, commentaire général).

Pour le contrôle continu ou l'examen, chaque item (mise en loge, devoir, mémoire, module) est noté sur 20.
Application des pourcentages énoncés.
Le résultat est également sur 20.

Eveil et Initiation	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Commentaire général	

1 ^{er} CYCLE	
Passage de niveau en Contrôle Continu	
1 ^{er} Semestre Appréciation et note 50%	2 ^{ème} Semestre Appréciation et note 50%
Examen de Fin de Cycle 1 (1CA4)	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 60%	Examen 40%

2^{ème} CYCLE	
Passage de niveau en Contrôle Continu (2CA1 & 2CA2)	
1 ^{er} Semestre 50 %	2 ^{ème} Semestre 50 %
Examen de Fin de Cycle 2 (2CA3)	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 40%	Examen 60%

U.V. F.M. du C.E.M. Instrumental	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 50 %	Examen 50 %

U.V. F.M. du C.O.P. Instrumental	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 20%	Examen 80%

COP (DEM)	
1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Pour chaque U.V. non présentée	
<i>Evaluation globale de chaque U.V.</i>	<i>Idem</i>
Pour chaque U.V. présentée	
<i>Evaluation globale de chaque U.V.</i>	Seule l'épreuve d'examen détermine l'obtention de l'Unité de Valeur Items de l'examen <i>Validation de chaque U.V. à 10/20</i>

Théories, Invention et Création musicales (Culture musicale – Ecriture – Composition)

1^{er} et 2^{ème} CYCLES	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (BEM)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 2)	<i>Idem</i> (Coeff. 3)

3^{ème} CYCLE	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (CEM)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 2)	<i>Idem</i> (Coeff. 4)

▪ Pour le Théâtre

Evaluation de fin de Cycle 3 (C.E.T.) :

Note finale attribuée suivant les modalités ci-dessous :

- Contrôle continu = moyenne des évaluations données par l'ensemble des enseignants concernés ⇒ 50 %
- Contrôle terminal avec jury extérieur
- La moyenne du jury ⇒ 50 %
- Le CET est attribué avec une moyenne égale ou supérieure à 3 sur 5 (voir barème plus haut).

Note sur 5	Appréciation
1	Objectifs non atteints, prestation non convaincante, travail insuffisant
2	Des qualités et certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
3	Niveau, travail, prestation, moyens dans un respect au minimum des exigences
4	Niveau, travail, prestation satisfaisant à l'ensemble des exigences
5	Niveau, travail et prestation excellents

2 - Composition des Jurys et Conseils de Passage. Conditions de délivrance des attestations de réussite

➤ **Jurys d'examen des fins de cycles** (pour la dominante chez les instrumentistes)

Composition :

- Le directeur du C.R.R. ou son représentant, président du jury
- Au minimum 2 enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement, dont au moins un est spécialiste de la discipline

➤ **Conseils de Passage des fins de cycles**

- Validation des Fins de Cycle
- Validation des Brevets, Certificats et Diplômes.

➤ **Attestations, Brevets, Certificats, Diplômes délivrés**

- **Fin de Cycle 1 : une Attestation peut être délivrée sur demande.**
- **Fin de Cycle 2 : Brevet d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes** (B.E.M., B.E.C., B.E.T. ou B.E.CIR.).
Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V.)
- **Fin de Cycle 3 : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes** (C.E.M., C.E.C., C.E.T. ou C.E.CIR)
Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V.)
- **Fin de C.O.P. : Diplôme d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales**
Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V.)
- **C.P.E.S. Théâtre : Attestation d'assiduité.**
Possibilité de présenter le Diplôme de Fin de C.O.P.

Les Brevets, Certificats et Diplômes sont délivrés par le directeur du conservatoire sur proposition des Conseils de Passage ad hoc, après vérification de l'obtention des validations requises dans toutes les disciplines.

À défaut de diplôme complet, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée par le directeur de l'établissement.

Ces documents sont établis par le Service Scolarité du Conservatoire TPM.

Ils doivent être demandés directement au Site d'inscription de l'élève.

(délai de réalisation : 15 jours ouvrables)

B - LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

B1. En école élémentaire

Les « classes à Aménagements d'Horaires » (A.H.)

Afin de sensibiliser et favoriser l'accès à la musique dès l'école élémentaire, un partenariat a été mis en place avec l'école élémentaire *Notre-Dame des Missions* pour instaurer un « cursus voix » en temps scolaire dans des classes de CE1 au CM2. Ce dispositif appelé « classes à Aménagement d'Horaires Musique - cursus Voix » offre des cours de Formation Musicale Générale et de Chant choral, dispensés par des professeurs du Conservatoire, dans les locaux de l'école élémentaire.

Pour y accéder, les enfants intéressés, se présentent à un test organisé par le Conservatoire afin de vérifier leur motivation et l'absence de contre-indication vocale.

Les écoliers instrumentistes, élèves à Notre Dame des Missions, et déjà élèves du Conservatoire, peuvent également être inscrits en A.H.

Les « Classes à Horaires Aménagés Musique » (C.H.A.M. en préfiguration)

à l'école *Ernest RENAN* de La Seyne sur mer.

Niveaux CE1, CE2 et CM1 à la rentrée 2025-2026.

B2. Au collège :

Classes à Horaires Aménagés (Musique, Danse ou Théâtre)

CHAM, CHAD, CHAT (MUSIQUE, DANSE OU THÉÂTRE)

Les classes CHAM, CHAD et CHAT sont des classes à double cursus. Les CHAM concernent la dominante instrumentale, les CHAD la dominante danse contemporaine, les CHAT une initiation puis introduction au cursus.

Elles s'adressent à des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale.

Les Collèges de Toulon partenaires sont :

en musique : le Collège *Django REINHARDT* et le Collège *Notre-Dame des Missions* ;

en danse : le Collège *Maurice GENEVOIX* ;

en théâtre : le Collège *Nicolas Claude Fabri de PEIRESC*

(ouverte aux élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ; en 6^{ème} à la rentrée de septembre 2025).

Les élèves admis au sein des classes à double cursus sont inscrits gratuitement au C.R.R. et ne peuvent être scolarisés qu'au sein des établissements scolaires partenaires.

Outre le cours d'instrument pour les musiciens, l'accent est mis sur la pratique collective afin de jouer ou danser « avec les autres » et « pour les autres ».

C'est pourquoi, en musique, les élèves doivent avoir, au moins un niveau correspondant à quatre années de pratiques musicales et instrumentales.

En danse, le nombre de débutants est limité.

En théâtre, le dispositif est ouvert aux débutants. Les domaines abordés relèvent notamment de la pratique théâtrale, de l'histoire littéraire, de la culture théâtrale et du processus de création, avec l'appui de la scène nationale *Liberté-Châteauvallon* et de la scène conventionnée *Le Pôle*.

Pour accéder à ces doubles cursus, le *Conservatoire TPM* organise chaque année un recrutement, conformément aux textes ministériels de l'Education Nationale.

Ceux-ci encadrent le dispositif, permettant de s'assurer de l'engagement de l'élève pour les quatre

années du Collège, en regard du projet artistique développé par le Conservatoire : pratiquer à plusieurs en partageant des règles communes.

Les dossiers de recrutement sont téléchargeables en mars pour des tests et entretiens en avril. Ils sont téléchargeables sur le site internet du *Conservatoire TPM*.

B2. Au lycée

Avec le Lycée Dumont d'Urville de Toulon

En classe de seconde : CPTMD

Option : "Culture et Pratique du Théâtre, de la Musique et de la Danse"

En cycle terminal : Baccalauréat S2TMD

"Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse"

L'option puis la série technologique accueillent des élèves qui développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse (en particulier au sein d'un conservatoire), ou, pour le théâtre, confortent une envie sérieuse de formation. Il en est de même pour des élèves qui auraient suivi, en outre, une scolarité en collège en classe à horaires aménagés (CHAD, CHAM, CHAT).

Ce dispositif permet de combiner une formation à l'art et une éducation par les arts. Une grande implication est nécessaire, notamment dans la réalisation de projets artistiques, grâce aux apports pédagogiques des deux établissements partenaires.

Le programme d'enseignement permet à l'élève d'approfondir ses connaissances et de consolider ses compétences dans la perspective d'une orientation professionnelle et/ou de poursuites d'études supérieures en relation avec le monde de la culture et du secteur artistique.

Les **admissions sur audition et entretien**, pour l'entrée en seconde puis de nouveau pour l'entrée en 1^{ère}, impliquent le suivi de la pratique artistique au sein du *Conservatoire TPM*.

Les élèves motivés par cette voie pourront approfondir et y développer les connaissances et compétences liées à leur art, s'ouvrir à des répertoires et des esthétiques diverses, expérimenter des approches interdisciplinaires par la réalisation de projets.

L'enseignement optionnel spécifique "Culture et pratique du théâtre, de la musique et de la danse" (6 h hebdomadaires : 3 h en lycée, 3 h au conservatoire) est proposé en seconde.

La candidature à cet enseignement optionnel en classe de seconde implique :

- l'obligation de renseigner un dossier de positionnement qui est étudié par une Commission mixte lycée/conservatoire ;
- la certification d'un niveau minimal ou une forte motivation dans la pratique artistique demandée (*en musique, à l'épreuve du baccalauréat, le niveau instrumental de 3^{ème} Cycle d'un Conservatoire labellisé est mentionné dans les textes*) ;
- une inscription à effectuer au *Conservatoire TPM* (gratuite pour les élèves de cette option) ;
- l'obligation de suivre les 3 h en lycée et les 3 h au conservatoire durant toute l'année scolaire.

La filière 1^{ère} puis terminale amenant au Baccalauréat technologique inclut 14 h hebdomadaires d'enseignement spécifique entre le lycée et le Conservatoire ; la pratique a un coefficient de 16 au baccalauréat.

Le dossier de positionnement est téléchargeable début avril sur les sites internet des deux établissements puis à renvoyer mi-mai.

C – CYCLES PREPARANT AUX CONCOURS D'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(En Théâtre, labellisée par le Ministère de la Culture)

Ce Cycle a pour but de permettre aux étudiants de parfaire leur formation dans la perspective de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur du **domaine artistique** : Pôles et Instituts d'enseignement supérieur, C.N.S.M.D., C.N.S.A.D., C.N.D.C., CEFEDM, I.E.S.M., Pôles et Instituts Supérieurs...

Conditions d'accès :

- Admissibilité : niveau 3^{ème} Cycle, sur dossier
- Admission : concours sur épreuves

D - DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS

Elèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Littéraires ou Economiques (C.P.G.E.)

Partenariat permettant aux élèves de cette classe de haut niveau post bac, du lycée Dumont d'Urville de Toulon, de développer leur culture générale artistique, en suivant gracieusement au *Conservatoire TPM*, au moins ***obligatoirement un cours de Culture***, musicale, chorégraphique ou théâtrale.

De plus, les élèves qui ont une pratique artistique avancée peuvent continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

(Fournir au Conservatoire TPM un certificat de scolarité d'inscription en C.P.G.E. au Lycée Dumont d'Urville)

Statut universitaire « Artiste en voie de professionnalisation »

Les élèves du *Conservatoire TPM*, en COP ou au-delà, peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter ce statut à l'Université de Toulon qui leur concèdera des aménagements d'études.

Ils peuvent alors continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

(Fournir au Conservatoire le formulaire de demande de l'Université afin qu'il soit validé et signé par la direction, complété d'un certificat de scolarité d'inscription en COP ou niveau au-delà au Conservatoire TPM.)

E. PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

En musique, les ensembles vocaux et orchestraux du *Conservatoire TPM* peuvent accueillir des amateurs après avis d'un Conseiller aux études.

STAGES DANSE ET CIRQUE

Des stages de danse et de cirque peuvent être organisés durant l'année scolaire.
Pour s'inscrire, les intéressés doivent au préalable se renseigner auprès des Conseillers aux études

F - CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS

CHANT LYRIQUE ET ORGUE

INITIATION - <i>MUSIQUE</i>

Tranche d'âge concernée

- Pour le chant lyrique : 13 à 15 ans
- Pour l'orgue : à partir de 7 ans

Durée

- Pour le chant lyrique : en fonction de l'âge pour intégrer le cycle (1 à 3 ans maximum)
INIT A1 à INIT A3
- Pour l'orgue : en fonction de la progression (1 à 4 ans maximum)
INIT A1 à INIT A4

Admission en Cycle 1 sur proposition de l'enseignant.

AUDITEUR LIBRE

Tout élève majeur et en cursus au Conservatoire est autorisé à assister en "Auditeur libre" à l'ensemble des cours dispensés, après avis favorable des enseignants concernés, et dans la limite des capacités d'accueil des salles de cours.

Il doit s'inscrire auprès de la scolarité du Site concerné.

Pour les élèves mineurs, cela n'est possible que sur demande écrite du responsable légal adressée au directeur du Conservatoire.

L'élève n'est pas évalué et ne peut obtenir une validation de sa présence. Il ne participe pas au cours.

ÉLÈVES VENANT D'UN AUTRE CONSERVATOIRE LABELLISÉ

Les élèves provenant d'un autre conservatoire labellisé par l'Etat (C.R.C., C.R.I., C.R.D. et C.R.R.) sont prioritaires mais seront auditionnés afin d'être positionnés dans les niveaux pédagogiques adéquats (cours individuels et collectifs) du *Conservatoire TPM*.

LIMITES D'ÂGE

Dans les spécialités comme dans les disciplines, des limites d'âge existent.
Des indications d'âge sont portées au niveau des cursus dans ce Règlement des études.
Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur du *Conservatoire TPM*

G - L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT

L'apprentissage d'un second instrument (instruments d'orchestre ou polyphoniques) peut être envisagée après avis de l'ensemble des enseignants de l'élève et accord du directeur du *Conservatoire TPM*.

Les instruments peu pratiqués seront favorisés.

H - L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par le corps professoral.

L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels, ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.

La vision d'un spectacle par les élèves est intégrée dans un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval de la représentation. Cet accompagnement qui s'inscrit sur la durée (parcours annuel reconductible de plusieurs spectacles) a pour objectif de permettre le partage de leur expérience de spectateur par l'échange collectif.

Par conséquent, dans la perspective d'une formation globale, culturelle et artistique des élèves du conservatoire, la présence aux spectacles professionnels intra et extra Métropole de TPM sera prise en compte dans l'évaluation du parcours, notamment à la fin de chacun des cycles.

Niveau concerné	Fréquence annuelle conseillée à minima
Eveil – Initiation	Pas de préconisation
Cycle 1	2 spectacles
Cycles 2 & 3	3 spectacles
COP - CPES	4 spectacles min. obligatoires par an*

Les élèves qui assisteront à des spectacles non organisés ou non accompagnés par leur professeur feront un compte-rendu succinct remis à leur professeur.

** les 4 spectacles annuels devront être validés avant le 15 juin de l'année d'obtention du diplôme afin de pouvoir examiner le dossier complet de l'élève en Commission.*

GLOSSAIRE DES SIGNES ET ACRONYMES UTILISÉS

A.F.C.M.D. : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

B.E.C. : Brevet d'Etudes Chorégraphiques

B.E.CIR : Brevet d'Etudes Circassiennes

B.E.M. : Brevet d'Etudes Musicales

B.E.T. : Brevet d'Etudes Théâtrales

C.E.C. : Certificat d'Etudes Chorégraphiques

C.E.CIR : Certificat d'Etudes Circassiennes

CEFEDM : Centre de Formation des Enseignants en Musique (*appellation variable selon les Régions* : **Pôle Supérieur**, etc.) cf. **I.E.S.M.**

C.E.M. : Certificat d'Etudes Musicales

C.E.T. : Certificat d'Etudes Théâtrales

C.N.D.C. : Centre National de Danse Contemporaine

C.N.S.A.D. : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

C.N.S.M.D. : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

Cursus :

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus.

Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle :

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

Discipline :

Domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour le Cycle d'Orientation Professionnelle, en musique et en danse, la liste des disciplines correspond à celle des Diplômes d'État et/ou des Certificats d'Aptitude délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication.

ERACM : Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille. L'École régionale d'acteurs de Cannes est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. Le cursus de trois années est implanté à Cannes pour les deux premiers cycles et à Marseille pour le troisième. Il est habilité à décerner le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC).

L'ERACM est signataire de la plateforme de l'enseignement supérieur d'art dramatique, mise en place en 2003 par le Ministère de la Culture. Elle participe aux principes communs de qualité : elle place l'interprétation au cœur de l'enseignement, rappelle l'importance des fondamentaux et des acquisitions techniques, de la culture générale et théâtrale ouverte sur les autres arts et de la préparation au métier.

G.A.O. : Gravure Assistée par Ordinateur : enseignement pour l'entrée de texte musical dans un ordinateur, puis de son traitement en vue de son tirage imprimé.

I.E.S.M. : *Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique, Europe et Méditerranée* : cf. **CEFEDM**.

Module :

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

Spécialité :

Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini.

En l'espèce, ce terme s'applique à chacun des trois domaines d'enseignement spécialisé suivants : la musique, la danse ou l'art dramatique. Le CRR de TPM y ajoute les arts du cirque.

Unité de valeur :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités de valeur sont requises pour l'obtention des Brevets, Certificats et Diplômes. Abréviation utilisée : U.V.